



DEMOCRATISATION ET LIBERALISATION AU MAROC

Défis pour une meilleure crédibilité internationale ?

**Mémoire de géopolitique
du capitaine de corvette Benoit de GUIBERT
dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »**

Directeur : Monsieur Pascal LE PAUTREMAT

Mars 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Démocratisation et libéralisation au Maroc : défis pour une meilleure crédibilité internationale ?
2. 2007_memoire_geop_démocratisation libéralisation du Maroc_Guibert
3. Capitaine de corvette, marine, de GUIBERT Benoit, France
4. 12 mars 2007
5. Division D – groupe D1
6. Mémoire de géopolitique
7. Depuis la fin du XX^e siècle, l'environnement interne et international du Maroc a connu de profonds changements, auxquels le pays a cherché à s'adapter. En lançant un certain nombre de réformes dans les domaines politiques, économiques et socioculturels, le Maroc souhaite s'inscrire concrètement et rapidement sur la voie de la libéralisation et de la démocratisation. Le bilan actuel, plutôt mitigé, permet de s'interroger sur l'ampleur des défis qu'il reste à surmonter, et donne une idée de la façon d'intégrer la politique étrangère du Maroc dans les relations internationales.
8. Démocratisation, libéralisation, Maroc.

Démocratisation et libéralisation au Maroc
Défis pour une meilleure crédibilité internationale ?

SOMMAIRE

**PREMIÈRE PARTIE : SUR LE LONG ET TORTUEUX CHEMIN DE LA
DEMOCRATISATION ET DE LA LIBERALISATION**

Une réforme politique ralentie par le dilemme du changement et du conservatisme

Une économie à dynamiser pour intégrer le dispositif mondial

De délicates questions socioculturelles et religieuses

**DEUXIÈME PARTIE : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE ETRANGERE POUR
INTEGRER L'ECHIQUIER INTERNATIONAL**

Une politique étrangère héritée du passé

Les enjeux majeurs : l'UMA et le Sahara occidental

Quelle intégration sur l'échiquier international ?

INTRODUCTION

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, presque quarante ans après son accession à l'indépendance, le royaume du Maroc semble avoir entamé une nouvelle phase de son histoire, en se lançant sur le long et tortueux chemin de la construction d'un Etat moderne et démocratique. Une quinzaine d'années après le lancement des premières réformes concrètes et dans un contexte international changeant et incertain, il est légitime de s'interroger sur l'état d'avancement du processus de démocratisation et de libéralisation dans ce pays, ainsi que sur les conséquences qui en découlent pour l'intégration de sa politique étrangère dans les relations internationales.

L'exercice est périlleux, puisque les termes de démocratisation et de libéralisation sont eux-mêmes sujets à des interprétations variées. De plus, l'idée de démocratie a beaucoup évolué au cours du siècle dernier, et s'est progressivement placée au centre des études sur l'évolution du monde arabe. Alors que des régimes autoritaires semblaient s'installer durablement, les chercheurs spécialistes de cette région du monde paraissaient ne pas comprendre pourquoi certains pays ne parvenaient pas à adopter le « modèle démocratique de référence ». Ainsi, on évoque souvent les conditions d'accès à la démocratie, à la tête desquels figurent les prérequis économiques et sociaux. Thèses culturalistes, affinité innée des arabes pour l'autoritarisme, incompatibilité entre démocratie et islam ou encore « transitologie », sont autant de notions et d'idées qui entretiennent d'interminables débats passionnés sur la démocratie au Maghreb, et plus généralement dans le monde arabe. Afin de limiter le cadre de notre étude, nous suivrons les conseils de Nazih Ayubi, qui recommande, au lieu de chercher la démocratie comme produit fini et résultat, de considérer plutôt la démocratisation ou, mieux encore, la libéralisation, comme un « processus en cours pointant dans la direction du pluralisme et de la polyarchie¹ ». Ainsi, sans s'inscrire dans le débat qui oppose toutes les définitions, nous proposons de partir du constat suivant : la démocratisation et la libéralisation sont deux piliers d'une démarche globale et volontaire, qui vise à instaurer un Etat de droit sur un système de bonne gouvernance et dont les objectifs sont le bien commun et l'intégration aux échanges économiques et politiques entre Etats animés d'un désir collectif de paix et de sécurité internationale.

¹ AYUBI Nazih, *Overstating the Arab State : politics and Society in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 1995, p.397.

Les changements amorcés par le royaume du Maroc depuis une quinzaine d'années marquent sans équivoque la volonté du pays de s'adapter aux profondes mutations de l'environnement national et international. Les nombreuses réformes constitutionnelles et institutionnelles adoptées dans ce temps relativement contraint illustrent en effet un engagement concret dans un processus de libéralisation politique, même si certains estiment qu'il est encore très distant de son terme. Le chemin emprunté est d'autant plus long et semé d'embûches qu'il englobe les aspects politiques, économiques et socioculturels de la société marocaine. Pour chacun de ces domaines, le bilan est parfois encourageant, souvent mitigé, et incite surtout à intensifier les efforts pour voir se dessiner de vraies perspectives d'avenir, plus rassurantes. Prolongement naturel des considérations sur les structures intérieures, la politique étrangère dépend également des évolutions du processus de démocratisation et de libéralisation. En effet, ce dernier conditionne fortement la bonne intégration de la politique étrangère marocaine dans les relations internationales. L'enjeu est suffisant pour mériter une attention particulière de la part des principaux acteurs de la scène internationale. L'intérêt manifesté par l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis est à cet égard révélateur des espoirs mais aussi des inquiétudes que suscitent les dernières évolutions du Maroc.

Pour mieux appréhender cette problématique, il conviendra donc dans un premier temps d'établir un état des lieux des réformes lancées par le Maroc, en analysant successivement dans les domaines politique, économique et socioculturel, les avancées majeures, les difficultés restant à surmonter et les perspectives d'avenir. Il sera alors plus aisé de comprendre quelles répercussions cette évolution pourra avoir en matière de politique étrangère, en abordant quelques enjeux majeurs et en essayant de comprendre quelles peuvent être les perspectives d'intégration sur l'échiquier mondial, en particulier à travers les relations avec l'UE et les Etats-Unis.

PREMIÈRE PARTIE : SUR LE LONG ET TORTUEUX CHEMIN DE LA DEMOCRATISATION ET DE LA LIBERALISATION

Le processus de démocratisation et de libéralisation politique au Maroc a été initié depuis le début des années quatre-vingt-dix par le pouvoir en place, sous la forme d'une participation au pouvoir concédée aux opposants, en échange d'une certaine renonciation à la contestation - elle-même relative - du pouvoir. Ainsi, une forme assez paradoxale de participation s'est mise en place, permettant toute contestation, mais sans l'alternance du pouvoir, et toute critique, sauf celle du pouvoir réel en place. Parallèlement, l'évolution économique et socioculturelle suscite de grands espoirs, qui restent néanmoins ternis par des questions essentielles auxquelles le pays peine à répondre. En particulier, la montée de l'islamisme ne manque pas d'inquiéter le régime ainsi que les partenaires extérieurs du Maroc.

1. UNE REFORME POLITIQUE RALENTIE PAR LE DILEMME DU CHANGEMENT ET DU CONSERVATISME

Si les quinze dernières années tendent à prouver que le Maroc s'est résolument engagé dans un processus de libéralisation politique, il est intéressant d'essayer de comprendre si la démarche s'inscrit dans le cadre d'une véritable démocratisation du régime, ou bien s'il ne s'agit finalement que d'un simple « changement dans la continuité ». Si le terme de « transition démocratique » est unanimement employé pour évoquer l'évolution du système politique marocain, le consensus cesse dès lors que l'on essaie de définir le début du processus, ses procédures concrètes, son rythme, ses objectifs et ses perspectives d'aboutissement. Ainsi, malgré des réformes concrètes, il faut reconnaître que le bilan est mitigé. L'avenir plutôt incertain qui s'annonce pourrait néanmoins reprendre des couleurs si une démocratisation progressive parvenait à se mettre en place, durablement.

Un régime politique toujours « atypique » malgré des réformes récentes

La constitution marocaine de 1962 définit très clairement dans son article 1^{er} que le régime marocain est une « monarchie constitutionnelle² ». L'importance du rôle du roi dans le système politique différencie néanmoins ce régime d'autres monarchies constitutionnelles plus classiques. Par ailleurs, l'examen de la constitution marocaine ne permet pas de définir ce système par un terme unique. Est-ce une démocratie, une théocratie, un despotisme éclairé ? Bernard Cubertafond

² Annexe 2.

conclut sur l'expression de « régime inclassable³ » et définit plutôt le Maroc comme une monarchie constitutionnelle atypique, « fruit d'une histoire monarchique singulière et des nécessités de l'heure démocratique, dont resterait bien sûr à préciser l'appellation et la définition : un régime de culture musulmane et de monarchie prépondérante, structuré autour de l'allégeance des composantes politiques et sociales au roi intégrateur et arbitre, avec participation populaire croissante et avancée vers l'Etat de droit ?⁴ ». Abdallah Hammoudi se risque pour sa part à porter un jugement plus tranché, classant le Maroc dans la catégorie des « monarchies absolues ou quasi absolues [ayant] recours à une tradition islamique éclairée pour justifier un immobilisme mêlé de réformes très lentes⁵ ». Sans entrer plus en avant dans ce jeu des définitions, qui nous amènerait inévitablement à des jugements trop tranchés que la complexité du réel ne pourrait alors que démentir, rappelons simplement les trois piliers essentiels de la vie politique marocaine.

Le premier pilier, symbolisé par la *bay'a*⁶ (qui signifie allégeance), institue et réinstitue le roi. Manifestée à l'investiture d'un nouveau roi, elle est renouvelée à chaque fête du trône⁷ et recouvre les idées de soumission, d'intégration et de contrat. L'« allégeance soumission », permet tout d'abord de sacraliser l'autorité et l'obéissance. L'idée du pouvoir venant de Dieu implique en effet qu'une obéissance au souverain revient directement à une obéissance à Dieu et justifie la nécessité, pour le roi, de maintenir son statut de « commandeur des croyants ». Cette soumission est tellement omniprésente dans la société marocaine que Mohamed Tozy soutient que l'allégeance inhibe la prétention à un pouvoir autonome⁸. Ensuite, l'« allégeance intégration » permet de lutter contre la division du pays en familles, tribus, clans. Elle doit conforter la capacité de la monarchie à représenter l'outil le plus efficace d'intégration des forces diverses et variées du pays, en réduisant les dissidences et en canalisant plutôt leurs forces dans un projet commun⁹. Enfin, l'« allégeance contrat » institue une sorte d'échange entre le pouvoir royal et les sujets, de soumission contre protection et droit de participer au système, accession à des postes ou des fonctions, obtention d'une vie moins dure grâce à des services publics élémentaires. Les dérives de « clientélisme » qui peuvent en découler sont inévitables.

³ CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, Paris ; L'Harmattan, 2001, p. 3.

⁴ CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, Paris ; L'Harmattan, 2001, p. 4.

⁵ LEVEAU Remy, BENNAMI-CHRAIBI Mounia, HAMMOUDI Abdallah « Le Maroc, un an après la mort de Hassan II : une conversation à trois », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume 38, CNRS, Paris, 1999.

⁶ La *bay'a* est manifestée publiquement et avec faste par les membres du gouvernement et des corps constitués, les officiers généraux, les agents d'autorités et les représentants des provinces, à travers le geste du baise-main que chaque marocain doit en principe au roi lorsqu'il le rencontre, marquant par cette occasion son entrée dans son aura, son autorité et sa protection.

⁷ La fête du trône, anniversaire de son intronisation permet au roi de prononcer un discours politique très attendu qui fixe les orientations et les limites de la politique du royaume.

⁸ TOZY Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po, 1999, p. 81.

⁹ La cause nationale représentée par le Sahara occidental, après la Marche verte 1975, en est une excellente illustration.

Deuxième pilier, le *makhzen*, qui, traduit littéralement, signifie dépôt, coffre ou magasin, évoque en fait le pouvoir royal, voire l'Etat et l'administration. Certes purifié par Mohammed VI, il repose encore solidement sur le « *makhzen* contrôleur » et le « *makhzen* pourvoyeur ». Le premier permet à la monarchie de mieux contrôler l'intégration des territoires et tribus, afin d'éviter que ces dernières soient tentées de concurrencer sa domination. Les caïds ne sont donc plus de simples représentants locaux des tribus bénéficiant de droits mais des fonctionnaires d'Etat plutôt bien formés, soumis au roi par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur. En pratique, malgré une volonté de modernisation, le *makhzen* reste une hiérarchie rigide du souverain au *moqqadem*¹⁰. Le « *makhzen* pourvoyeur » ramène à la définition littérale et évoque un roi gardien de ressources matérielles et politiques. Sollicité pour son aide, son patronage, son arbitrage ou sa décision, le roi est pourvoyeur de biens¹¹, et surtout « pourvoyeur politique » disposant du pouvoir suprême.

Enfin, le troisième pilier, socle fondamental de la culture politique marocaine regroupe les différentes « légitimités » que le roi doit être capable de cumuler. La légitimité historique et traditionnelle place dans une tradition de force et de domination le « commandeur des croyants » comme seul unificateur, pacificateur, protecteur et « promoteur d'un Maroc immuable¹² ». La légitimité charismatique, qui repose sur la valeur exceptionnelle d'un être rayonnant et suscitant une adhésion affective nécessaire pour profiter de la *baraka*, peut être définie comme « une sorte d'effluve sacrée permettant d'agir sur les êtres et sur les choses, et d'intercéder au profit des musulmans auprès de Dieu et du Makhzen¹³ ». Enfin, la légitimité religieuse consacre un roi « commandeur des croyants » et établit clairement le lien entre l'autorité politique et sa dimension religieuse. Cette dernière légitimité est probablement la plus contestée, car « si le roi dispose ainsi apparemment, d'un instrument d'obéissance péremptoire, l'utilisation voire la domination du registre religieux alors que le religieux est une dimension sociale fondamentale ne va pas de soi¹⁴ ».

Ces piliers instaurent donc une société civile où l'appareil d'Etat est peu contrôlé, et où l'obéissance et l'accomplissement du devoir s'apparentent à une forme de soumission ostentatoire au chef. D'ailleurs, Abdallah Hammoudi relève que « le comportement dans les rapports bureaucratiques est modelé sur cette relation primordiale : à chaque échelon, la passivité du subalterne répond à l'activité et à l'autorité de son supérieur¹⁵ ». Par ailleurs, préoccupées par leur survie, les populations ressentiraient de plus en plus les légitimités comme des provocations.

¹⁰ Agent d'autorité au niveau local, équivalent approximatif de notre garde-champêtre.

¹¹ Par exemple avec la fondation Mohammed V pour la solidarité.

¹² CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, Paris ; L'Harmattan, 2001, p. 74.

¹³ AGNOUCHE Abdelatif, « Les Chorfa face à "l'Etat de droit" dans le Maroc contemporain », in *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, CNRS, 1992, p.278.

¹⁴ CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, Paris ; L'Harmattan, 2001, p. 86.

¹⁵ HAMMOUDI Abdallah, *Op. cit.*

Des avancées concrètes ont été constatées dès le début des années quatre-vingt-dix. Elles ont notamment permis de renforcer les pouvoirs du parlement et du gouvernement. Par ailleurs, des institutions telles que le conseil consultatif des droits de l'homme, le conseil constitutionnel et les tribunaux administratifs, ont été créés dans l'objectif de renforcer l'Etat de droit. Dans le même esprit, malgré leur caractère plébiscitaire et unanimiste, rappelons que trois consultations électorales se sont déroulées dans des conditions relativement transparentes par rapport à certains errements antérieurs. Enfin, retenons la mise en place historique en 1998 d'un gouvernement d'alternance, avec la nomination du leader du parti socialiste Abderrahmane Youssoufi comme premier ministre. Tous ces éléments légitiment en partie l'utilisation des termes de transition, démocratisation et libéralisation, bien qu'il soit encore délicat de comprendre s'il s'agit d'appellations différentes d'une même démarche ou bien de processus plutôt hétérogènes. En effet, les interprétations qui sont faites de ce processus de réforme politique sont assez diverses. Par exemple, le multipartisme semble désormais bien ancré dans le paysage politique mais il est difficile de savoir s'il ne sert pas « davantage à cautionner la légitimité du régime, notamment à l'étranger, qu'à jouer un véritable rôle de représentation ou d'action politique¹⁶ ».

Des analyses différentes pour constater un bilan mitigé et un avenir incertain

Dépendant étroitement des sensibilités politiques considérées et du sens donné au terme de « transition démocratique », l'analyse de l'évolution politique du royaume du Maroc suscite plus de divergences que de convergences. Pour préciser le sens que l'on peut donner à ce terme, nous retiendrons la définition de Schmitter et O'donnell : « intervalle entre un régime politique et un autre [...] les transitions sont délimitées, d'un côté, par le déclenchement d'un processus de dissolution du régime autoritaire et, d'un autre côté, par l'instauration d'une certaine forme de démocratie, le retour à certaines formes autoritaires de gouvernement, ou l'émergence d'une alternative révolutionnaire.¹⁷ ». Dans le cas du Maroc, plusieurs analyses sont développées, qui vont de la conception de la « transition démocratique » comme un simple discours, à celle d'une réalité directement observable sur le terrain. Aux partisans de la thèse du simple discours, qui ne voient qu'un concept adopté sans traduction de volonté réelle pour le changement¹⁸, s'opposent ceux qui montrent que le Maroc a entamé une nouvelle étape de son histoire politique et que le discours a été accompagné de mesures visant l'instauration d'une certaine démocratie. Nous pourrions retenir qu'un processus dynamique a réellement été engagé au Maroc, mais qu'à l'instar de tout processus de transformation politique, il connaît des difficultés et mérite d'être conforté.

¹⁶ DALLE Ignace, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris ; Fayard, 2004, p. 778.

¹⁷ O'Donnell, Guillermo, Schmitter, Philippe C. et Whitehead, Laurence, *Transitions from authoritarian rules : prospects for democracy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, 4^{ème} partie, p.6.

¹⁸ Ignace Dalle dénonce un *makhzen* dont la logique est « de n'accepter le changement que s'il est susceptible de garantir sa vocation à encadrer l'ensemble des segments de la société ».

Malgré les récentes réformes constitutionnelles et institutionnelles, il est prématuré de qualifier le Maroc de pays démocratique. En effet, le partage des pouvoirs entre les différents acteurs de la vie politique n'est pas encore suffisamment équilibré car l'institution monarchique garde sa prééminence et constitue toujours la clé de voûte du système politique. Les grandes décisions sont prises au niveau central, laissant le gouvernement et le parlement exécuter des directives royales. L'extension des pouvoirs monarchiques qui a suivi l'avènement de Mohammed VI n'a fait que renforcer la nature hybride du système, en évitant de préciser clairement et distinctement les attributions respectives du gouvernement et celles de la monarchie. Par ailleurs, l'alternance mise en place en 1998 sera rapidement abandonnée, puisqu'en 2002, Driss Jettou, un technocrate, est nommé premier ministre. On peut enfin regretter que le multipartisme, institué dans la première constitution marocaine de 1962, ne traduise qu'une pluralité en nombre et ne reflète pas les différentes idéologies. Enfin, Ignace Dalle regrette que le roi n'ait pas encore « entrepris – sauf pour le code de la famille – l'ensemble des réformes que l'opinion démocratique attendait¹⁹ ». Considérant que « la continuité est totale²⁰ », il pense également que contrairement à ce qu'on aurait pu attendre d'un souverain jeune et moderne, ce dernier n'a pas rompu avec l'étiquette et les pratiques de son père, à l'exception notable de son mariage. D'ailleurs Mohammed VI lui-même dissipe toute ambiguïté : « la rumeur a rapporté que j'avais fait en sorte de chambouler quelque peu ce qui existait. C'est faux. Le style est différent mais [...] je tiens à ce que sa rigueur et chacune de ses règles soient préservées.²¹ ».

Ainsi, les scénarios d'avenir pour le système politique marocain vont du scénario catastrophe à celui d'un Etat démocratique. La démocratisation progressive semble néanmoins l'hypothèse la plus plausible mais s'appuie sur une modernisation progressive de l'institution monarchique, qui ne pourra faire l'économie d'une définition claire et précise des différentes institutions du système et surtout d'une répartition plus équitable des pouvoirs. On pourrait aisément imaginer une monarchie qui règne en ne gouvernant qu'un nombre limité de domaines tels que la religion et l'armée, tout le reste étant confié au gouvernement et au parlement. Mais ce scénario, qui semble être celui auquel une majorité de marocains aspire, n'est pas encore garanti et l'édifice démocratique loin d'être dressé. Il dépend finalement assez étroitement de l'aptitude des élites au pouvoir à prendre toutes les dispositions pour écarter le scénario d'un Etat sécuritaire, symbole du scénario catastrophe. L'évolution de l'institution monarchique soulève également de nombreuses questions. Confrontée au défi de la démocratisation, va-t-elle se positionner quelque part entre les anciens modèles absolutistes et le modèle de la monarchie constitutionnelle que réclament les opposants en citant les exemples de la Grande-Bretagne et de l'Espagne ?

¹⁹ DALLE Ignace, « Bilan de cinq ans de réformes : espérances déçues au Maroc », *Le Monde diplomatique*, août 2004.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Entretien accordé à Paris Match le 13 mai 2004.

Finalement, on se demande de quels modèles extérieurs le Maroc dispose pour influencer l'évolution de son institution monarchique et quels sont les obstacles qu'il pourrait avoir à affronter. Pour Abdeslam Maghraoui, il ne fait aucun doute que la monarchie « peut et doit être réformée en clarifiant sa relation constitutionnelle et juridique avec l'Etat, la société et le gouvernement²² ». Sa conviction est d'ailleurs partagée par les partisans d'un Maroc qui entrerait définitivement dans l'ère de la modernité, avec une véritable monarchie constitutionnelle jetant aux oubliettes l'actuelle constitution « octroyée » par le roi²³.

Poursuivre dans la voie d'une démocratisation progressive ?

D'un point de vue assez général, la garantie d'une démocratisation progressive repose sur une mobilisation des forces vives de la nation défendant un projet moderne et démocratique, une rationalisation des institutions et des mécanismes constitutionnels, plus de transparence dans les négociations entre le palais et les acteurs politiques, le développement d'un projet sociétal dans une série d'accords, un code électoral assurant une meilleure représentativité avec plus de transparence et surtout, un rôle plus dynamique et engagé de la société civile. De plus, les réformes n'aboutiront vers la construction de ce projet que si elles sont hiérarchisées au sein d'une stratégie globale de démocratisation du régime, à partir d'un consensus national.

Le dilemme du changement et du conservatisme pèse assez lourdement sur le système politique marocain. La situation actuelle peut ainsi apparaître contradictoire à travers deux logiques concurrentes. La logique traditionnelle, dont les racines proviennent d'une organisation étatique issue du passé, s'exprime à travers une administration puissante mais rigide et soumise aux intérêts du moment. Elle s'oppose inévitablement à la logique moderne, davantage soucieuse de l'intérêt général et tournée vers l'avenir. Cette difficulté à cerner la direction empruntée par le Maroc donne l'impression que le pays s'est engagé dans une transition démocratique qui ne finit pas. Khaled Jamaï se demande d'ailleurs si Mohammed VI n'a pas fait de cette absence de cap une méthode de gouvernement. Son jugement à l'égard du souverain est très critique : « il ne va jamais au point de rupture. Ainsi, au moment où on l'attend le moins, il lâche du lest, donnant l'impression que l'on entre enfin dans un Etat de droit, que le pays est en transition démocratique. Une transition qui n'en finit pas. Il fait naître une ère de démocratie et de jours meilleurs, et toute idée de révolte ou de révolution s'émousse alors graduellement.²⁴ ». Cette ambivalence permanente dans le système politique impose donc une double lecture de l'évolution du système de gouvernance, dont les impacts sur les tendances lourdes de l'économie du pays sont également réels.

²² Enseignant à Princetown, dans un article publié par l'hebdomadaire *Le Journal*, 7-13 juin 2003.

²³ DALLE Ignace, « Bilan de cinq ans de réformes : espérances déçues au Maroc », *Le Monde diplomatique*, août 2004.

²⁴ JAMAÏ Khaled, *1973 : Présumés coupables*, Tarik éditions, Casablanca, 2004, p.115.

2. UNE ECONOMIE A DYNAMISER POUR INTEGRER LE DISPOSITIF MONDIAL

Le visage que prendra le Maroc dans le futur dépendra essentiellement de ce que les marocains feront de leur économie. A l'aube du XXI^e siècle, et au seuil de son intégration dans l'économie mondiale, le pays se trouve en effet partagé entre l'espoir d'un progrès économique rapide, qui puisse lui permettre de sortir définitivement du sous-développement, et la crainte de ne pas être au rendez-vous. Les inquiétudes soulevées permettent néanmoins d'identifier un certain nombre d'enjeux clés auxquels le pays pourra répondre grâce à des atouts solides, afin de construire un Etat prospère et démocratique, apte à intégrer l'économie mondiale. Relever ce défi est capital ; Khadija Mohsen Finan va jusqu'à considérer que « la coupure entre mondialisation et ceux qui n'y sont pas associés est beaucoup plus une bombe à retardement que l'islamisme²⁵ ».

Des inquiétudes liées à une économie fragile et un équilibre financier précaire

Au cours des deux dernières décennies, on ne peut que constater la décélération du rythme de progression de l'économie marocaine. Le taux de croissance globale est resté relativement faible et l'on a assisté à un essoufflement des deux principaux ressorts de cette économie que sont les exportations et les investissements privés. Si l'économie est encore assez fragile, c'est essentiellement en raison de sa dépendance à la production agricole, elle-même dépendante des caprices de la nature²⁶. Par ailleurs, la stagnation de l'industrie et la perte de compétitivité du secteur manufacturier ont aussi leur part de responsabilité dans cette croissance jugée trop faible.

Les efforts de stabilisation des dernières années ont permis au Maroc de maintenir son déficit budgétaire à moins de 3% par an et de réduire sa dette extérieure à environ 42,6% du PIB. Mais ces chiffres ne reflètent pas la situation budgétaire réelle du pays car ils n'ont pu être obtenus que grâce à une pression accrue sur les ressources internes et sur les taux d'intérêts. Sur une période de quinze ans, le pays a pratiquement doublé son endettement intérieur, passant de 20,4% du PIB en 1985 à 45,9% en 2001. Cette augmentation de la dette risque de devenir insupportable et la baisse des ressources de l'Etat menace d'empirer avec l'ouverture progressive de l'économie marocaine sur l'économie mondiale. Par ailleurs, l'accord de partenariat avec l'UE et l'accord de libre échange avec les Etats-Unis vont accroître la sensibilité aux fluctuations de l'environnement mondial et les recettes fiscales consécutives au démantèlement douanier ne pourront que diminuer.

²⁵ Intervention au Collège interarmées de défense le 29 octobre 2006, dans le cadre du séminaire sur la géopolitique du Maghreb.

²⁶ En raison de la sévérité de la sécheresse (3 années sèches sur 4), la valeur ajoutée du secteur agricole a été stagnante sur plus d'une décennie.

L'informel au cœur d'une économie composite au capital humain²⁷ trop faible

L'essentiel du PIB du Maroc est réalisé par des ménages, c'est-à-dire des entreprises individuelles non classées comme des sociétés. En effet, 40% proviennent de travailleurs indépendants ou d'entreprises familiales n'employant pas ou peu de salariés. Ce chiffre est à comparer aux 34% produits par les sociétés non financières et aux 13% des administrations publiques. Si cet élément traditionnel de l'économie marocaine ne manque pas de dynamisme, il faut reconnaître que son évolution ne peut qu'être peu gouvernée par une insertion dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, le premier défi est de renforcer la cohésion de cette économie composite. Concernant le capital humain, sa faiblesse s'explique à la fois par une main d'œuvre peu qualifiée sur le marché du travail, et par un indice de développement humain (IDH) très faible²⁸.

On constate par ailleurs que l'économie marocaine est sujette à diverses pesanteurs et lourdeurs qui limitent sa progression et constituent des entraves au développement. Si la gestion macroéconomique a pu être considérée comme un succès ces deux dernières décennies, elle est remise en question dans sa forme actuelle. La Banque mondiale n'est d'ailleurs pas très optimiste à ce sujet puisqu'elle constatait dans son rapport de mai 2001 qu'à « politique macroéconomique inchangée, il est douteux que le Maroc puisse retrouver la voie d'une croissance soutenue et beaucoup plus élevée ». S'il ne veut pas conserver le statut de pays en voie de développement pendant encore plusieurs décennies, le pays doit mettre à profit les avancées obtenues dans les réformes politiques et le renforcement des institutions, afin de dynamiser l'économie et le développement.

Une hégémonie monarchique dans le monde des affaires de plus en plus contestée

Dès la fin de l'année 2000, Remy Leveau s'interrogeait sur la position ambiguë du roi dans les affaires du royaume : « Moi, je dis les choses tout bêtement : est-ce Mohammed VI va continuer à faire des affaires ? Dans un système en voie de transition démocratique, le roi ne peut pas être entrepreneur. Il ne peut faire concurrence aux entrepreneurs. Dans ces conditions, il faut qu'il renforce sa position d'arbitrage.²⁹ ». Nombreux sont ceux qui aujourd'hui, au Maroc, commencent à dénoncer l'affairisme d'une partie de l'entourage du palais et qui se demandent si le « roi des

²⁷ Le capital humain correspond à l'ensemble des facteurs incorporés à l'homme et qui permet d'accroître sa productivité.

²⁸ En 2002, sur 175 pays, le Maroc occupe la 126^{ème} place.

²⁹ LEVEAU Remy, « Le Maroc, un an après la mort de Hassan II : une conversation à trois (MouniaBennani-Chraïbi, Abdallah Hammoudi et Rémy Leveau) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume 38, CNRS Editions, Paris , 1999, p.259.

pauvres » ne serait pas devenu celui des riches³⁰. Ignace Dalle en fait partie et estime quant à lui que « les derniers représentants de la dynastie alaouite [...] ont investi le champ économique afin de disposer des ressources nécessaires pour mieux contrôler le champ politique et accessoirement vivre fastueusement³¹ ». Si c'est un sujet qui reste encore tabou, de nombreux marocains commencent néanmoins à s'interroger sur les conditions de vie du roi du Maroc et de sa famille.

Pour un développement plus dynamique : une politique commerciale entre libéralisation et modernisation

Il est difficile de répondre à la question de savoir si le Maroc sera en mesure de relever le défi du développement économique. Si le futur ne se prévoit pas, il peut en revanche se préparer. Toutefois, la marge de manœuvre des acteurs économiques pour infléchir l'évolution du pays ne semble pas considérable au regard des rapports de force actuels et futurs à l'intérieur de la société. Conscient que le développement économique ne pourra être le fruit du hasard, seule une volonté collective animée par une élite intellectuelle et politique permettra de progresser.

Afin de parvenir à une croissance économique plus forte, le Maroc dispose de deux principales options. Il pourrait décider de dynamiser la demande intérieure au moyen de politiques budgétaires expansionnistes ou bien préférer s'appuyer davantage sur la dynamique des échanges internationaux. Quoiqu'il en soit, laisser le déficit budgétaire augmenter ne serait pas raisonnable car bien qu'ayant diminué, la dette publique représente encore 80% du PIB. La première solution viserait à mener une politique budgétaire expansionniste, sans toutefois générer de dette grâce aux recettes importantes provenant de la privatisation. Une telle politique n'aurait cependant qu'un effet provisoire sur la croissance. Finalement, les rigidités budgétaires et structurelles de l'économie du Maroc plaident plutôt pour la seconde option, qui consiste à réorienter la politique économique vers une intégration plus complète à la forte dynamique des échanges internationaux. D'ailleurs, on peut souligner qu'une certaine prise de conscience des enjeux et des implications de l'ouverture sur les échanges extérieurs en général et sur la zone de libre échange en particulier, commence à émerger depuis l'année 2000, avec l'entrée en vigueur du démantèlement douanier.

Le potentiel de croissance du Maroc ne sera exploité convenablement que si le pays s'attaque également aux défis du domaine social, au premier rang desquels se trouvent la pauvreté et du chômage. Les réformes structurelles en cours ou attendues dans les domaines politique et économique semblent donc tout aussi nécessaires, voire prioritaire, dans le champ socioculturel.

³⁰ DALLE Ignace, « Bilan de cinq ans de réformes : espérances déçues au Maroc », *Le Monde diplomatique*, août 2004.

³¹ DALLE Ignace, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris ; Fayard, 2004, p. 775.

3. DE DELICATES QUESTIONS SOCIOCULTURELLES ET RELIGIEUSES

Pendant très longtemps, la question culturelle a été contournée. Aujourd'hui, les évènements internationaux (11 Septembre) et nationaux (attentats du 16 mai 2003)³², associés à l'ampleur que prennent les mouvements islamistes, font que la question culturelle revient sur le devant de la scène. Cette question, tout aussi stratégique que les questions politique et économique, accorde à la relation entre le religieux et le politique une place fondamentale.

Quel bilan des derniers changements sociaux ?

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et le chômage, les autorités s'efforcent de renforcer un système de protection sociale encore trop fragmenté et limité. Le principal objectif est d'atténuer les éventuels effets négatifs à court terme d'une réorientation de la politique économique, notamment sur la frange la plus pauvre de la population. Pour garantir une certaine efficacité, ces mesures devront également être accompagnées de mesures propres à accélérer l'intégration des zones rurales pauvres dans l'économie. Le constat peut paraître rude, mais aujourd'hui, en dépit du lancement des dernières réformes, le problème d'une pauvreté croissante dans le pays demeure entier³³. Dans un récent rapport de quatre mille pages sur le développement humain au Maroc³⁴, les chercheurs constatent que le taux de pauvreté s'est sérieusement aggravé en l'espace dix ans. Sur une population totale de trente millions, cinq millions de personnes vivraient sous le seuil de pauvreté. En parallèle, malgré des avancées démocratiques réelles, des couches privilégiées de la population, souvent connectées d'une façon ou d'une autre à la monarchie, continueraient à dominer et à s'enrichir³⁵. Dans ce rapport, Nizar Baraka et Ahmed Benrida regrettent que « le développement du pays soit pénalisé par la persistance d'une culture résistante au changement, centralisatrice et peu encline à la confiance et à la délégation ». La progression du chômage est également inquiétante, même parmi les jeunes diplômés dont 30% sont aujourd'hui sans emploi. Touhami Abdelkhalek, rédacteur du chapitre « la pauvreté au Maroc » du rapport, estime pour sa part qu'à ce rythme, le chômage pourrait frapper un marocain sur quatre dès 2012.

³² Le 16 mai 2003, une série d'attentats fait 45 morts à Casablanca, dont 12 kamikazes.

³³ BEAUDET Pierre, « La pauvreté gagne du terrain au Maroc », *Alternatives*, volume 12, 3 juillet 2006.

³⁴ <http://www.rdh50.ma/fr/> : 50 ans de développement humain et perspectives 2025, février 2006. Dans ce mémoire, les références aux sites internet sont données en lien hypertexte, afin de permettre une connexion directe au document référencé.

³⁵ Selon le rapport, les 10% les plus riches de la population exercent près de 40% des dépenses, contre 1,2% pour les 10% les plus pauvres.

Conséquence du mariage plus tardif des femmes, de l'utilisation de moyens contraceptifs ou de la scolarisation des filles, le Maroc se trouve en pleine transition démographique³⁶. De plus, la structure de la famille s'est radicalement transformée, évoluant d'une famille traditionnelle vers une famille de consommation. La réforme de la *moudawana*³⁷ et celle du code de la nationalité en sont des exemples significatifs. Pour la première, notons que l'initiative personnelle du souverain a été déterminante et que contrairement aux timides tentatives précédentes de réforme, on assiste enfin à une profonde évolution du statut de la femme marocaine au sein de la société. L'enthousiasme suscité par ces grands chantiers³⁸ mérite néanmoins d'être modéré, en attendant de pouvoir constater que les dispositions pratiques suivent concrètement sur le terrain.

Concernant la liberté de la presse et la liberté d'expression, des progrès sont enregistrés. Des livres et des témoignages sur les « 35 années de plomb³⁹ », ainsi que des articles sur des sujets tabous sous le règne d'Hassan II, se sont multipliés ces dernières années. Malheureusement, ces publications restent souvent le fait d'une poignée de militants et de journalistes courageux, à la merci de l'arbitraire. La campagne menée contre le capitaine Adib⁴⁰, le sort réservé au journaliste Ali Lmrabet⁴¹ et les sanctions régulières à l'encontre de journaux⁴², révèlent une fragilité persistante de la liberté d'expression. En effet, des restrictions notables subsistent⁴³, pointées du doigt par l'association « Reporters sans frontières » : « les espoirs nés de l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI se sont progressivement évanouis [...] Les journalistes marocains sont aujourd'hui confrontés à des poursuites judiciaires qui ont des conséquences très graves sur l'exercice de leur profession⁴⁴ ». Ainsi, même si la presse peut désormais évoquer le patrimoine et les affaires de la famille royale ou la vie des bagnards de Tazmamart, l'affaire Lmrabet, le nouveau code de la presse et la récente législation antiterroriste nourrissent des inquiétudes.

³⁶ Dans une allocution prononcée à Rabat le 26 juillet 2004, M. Ahmed Lahlimi Alami remarque que : « la transition démographique est, en effet, en passe de constituer la dimension fondamentale des tendances lourdes qui marqueront le Maroc de demain [et] posera des problématiques en terme notamment de croissance économique, de valorisation de nos ressources humaines, et de protection sociale d'une population connaissant de plus en plus le phénomène du vieillissement. ».

³⁷ Nom arabe désignant le code de statut personnel. Cette réforme a été adoptée janvier 2004.

³⁸ Annexe 6.

³⁹ Les années de plomb désigne période allant de 1963 à 1998.

⁴⁰ Ce capitaine des forces armées royales avait dénoncé la corruption au sein de l'armée.

⁴¹ Journaliste condamné à quatre années de prison pour « outrage à la personne du roi », à cause de caricatures jugées offensantes. C'est l'intervention de Colin Powell, avant la conclusion de l'Accord de libre échange, qui permit de faire libérer le journaliste le 7 janvier 2004.

⁴² Le 7 février 2007, l'hebdomadaire Tel Quel à été condamné à verser 500 000 dirhams (50 000 euros) de dommages et intérêts à la directrice d'une association qui l'avait poursuivi en diffamation. Quelques jours plus tard, Aboubakr Jamaï, directeur de publication du Journal Hebdomadaire, et un de ses journalistes ont été condamnés à payer une amende de 3 100 000 dirhams (284 000 euros) pour "diffamation".

⁴³ PATUELLI Andrés, « Liberté d'expression : champ miné ou terre promise ? », 20 mars 2006. http://www.iteco.be/article.php3?id_article=89.

⁴⁴ http://www.rsf.org/une_pays-34.php3?id_mot=57&Valider=OK Rapport annuel 2007.

Enfin, dans le vaste chantier de l'éducation et de la santé, la distribution des ressources est encore trop disparate et privilégie toujours les secteurs urbains et aisés de la population. Malgré le consensus dégagé par les travaux de la commission royale pour l'éducation, pour généraliser l'éducation primaire par décentralisation régionale et soutien aux écoles communautaires, on déplore des retards au niveau du primaire et dans les zones rurales. Pour la santé, l'augmentation des dépenses publiques est encore insuffisante par rapport aux moyennes des autres pays et le secteur hospitalier urbain reste trop largement prioritaire, avec 70% du budget de fonctionnement.

La question amazighe au cœur des difficultés à définir une identité marocaine

Le Maroc est une société extrêmement compliquée, où cohabitent des groupes sociaux très différents⁴⁵. On peut considérer qu'il y a trois identités essentielles au Maroc : amazighe, arabe et musulmane. Si la constitution consacre bien les deux dernières, la question de la première n'est toujours pas résolue. Le Maroc est en effet considéré comme un pays musulman dont la langue officielle est l'arabe. Qu'en est-il de l'amazighité ? Il n'existe pas de réponse officielle et unanime à cette question. Ainsi, un consensus se dégage pour reconnaître la nécessité de sauvegarder la spécificité culturelle et l'identité marocaine, les avis divergent encore sur la définition d'une telle identité.

Néanmoins, la question amazighe n'est pas délaissée par le roi. Ce dernier a en effet lancé, en réponse positive à une des dix revendications berbères du manifeste du 1^{er} mars 2000, la création d'un institut royal de la culture amazighe (IRCA)⁴⁶. Le manifeste se veut être un signal fort vers le pouvoir : « Notre identité maghrébine ne saurait être amputée de sa dimension amazighe, si profondément enracinée dans l'histoire, sans que s'ensuivent d'irréparables dommages⁴⁷ ». Quelques années après la publication de ce document, les résultats semblent assez faibles. La question de la prise en compte de cette dimension dans la définition de l'identité marocaine reste donc entière et le combat des berbères est loin d'être terminé. La lutte pour la reconnaissance de la langue amazighe comme langue officielle est symbolique de cet engagement⁴⁸.

⁴⁵ Trois groupes berbères et deux groupes arabes (les *fassi* et les arabes de Rabat – Salé).

⁴⁶ Annoncée par le roi dans son discours du trône le 30 juillet 2001, la création de l'IRCA, même si elle constitue une autre bonne initiative à mettre à l'actif du roi, ne répond néanmoins qu'à une seule des préoccupations mentionnées dans le manifeste...

⁴⁷ DALLE Ignace, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris ; Fayard, 2004, p.721.

⁴⁸ AGUENOUCHE Abdellatif, « L'amazighité : une marocanité spoliée d'un Maroc pluriel », 15 août 2003, publié sur plusieurs site internet (<http://www.asays.com/article.php3?id-article=143>).

En fait, trois principales tendances dominantes découlent des identités évoquées ci-dessus : la tendance islamiste, la tendance nationale démocratique et la tendance amazighe. Il est en revanche délicat de prédire les évolutions possibles de ces tendances car elles sont tributaires de la capacité et de la volonté de chacun de savoir accepter l'autre. Néanmoins, on peut imaginer deux directions opposées : celle de la modération et celle de l'extrémisme. Si la tendance islamiste évolue vers l'humanisme, la tendance nationale démocrate vers la sécularisation et la tendance amazighe vers la citoyenneté, alors la modération peut l'emporter. Si au contraire, chacune de ces trois tendances dérive soit dans une réaction identitaire et le repli sur soi-même soit dans la confrontation et la violence, l'extrémisme finira par s'imposer.

Si les changements évoqués ci-dessus ont fortement marqué les structures sociales, les comportements et les mentalités, il faut admettre que le domaine culturel a été moins concerné. Ainsi, les discussions sur la construction d'une société moderne évitent très souvent le débat sur les fondements culturels et on assiste même à un regain d'intérêt pour les valeurs religieuses. Cette vitalité de la culture religieuse peut être interprétée de deux manières : soit il s'agit d'un refuge idéologique contre le changement, soit il s'agit de garantir des repères pour tout esprit rénovant, tout en acceptant de s'ouvrir sur des valeurs modernes et démocratiques.

Islam et politique : une relation ambiguë

Historiquement, la religion a souvent été utilisée par le pouvoir pour faire taire toute opposition et renforcer sa légitimité, comme ce fut le cas pendant les premières décennies qui ont suivi l'indépendance, au cours desquelles les violations des droits de l'homme et l'oppression étaient courantes. Aujourd'hui, même si la complexité et la profondeur de la relation entre islam et politique ne sont pas nouvelles, plusieurs évolutions sont envisageables.

L'influence de cette interaction a toujours plus ou moins marqué l'évolution de la société marocaine. Sous le protectorat, la monarchie, les oulémas et les confréries ont cherché à monopoliser la légitimité religieuse et c'est finalement l'institution monarchique qui a réussi à imposer son hégémonie, en précisant dès la première constitution en 1962, les liens entre islam et politique. Trois principales raisons expliquent la complexité de cette relation. La première est d'ordre historique car comme nous venons de le voir, les liens complexes entre l'islam et le politique sont inscrits profondément dans l'histoire du Maroc. La deuxième provient de l'ancrage constitutionnel⁴⁹ de cette connexion ambiguë. Enfin, la montée des mouvements islamistes s'intègre désormais dans le champ politique institutionnel à travers la formation d'un parti politique (PJD) et l'entrée au parlement de représentants de ce parti suite aux élections de 1997 et 2002.

⁴⁹ Annexe 2.

Ainsi, la problématique de la relation entre islam et politique peut difficilement être abordée en termes de séparation ou d'union. Trois thèses d'évolution peuvent être imaginées.

La distinction entre le religieux et le politique constitue une première option qui reconnaîtrait le rôle important de l'islam dans la conscience individuelle et dans la société marocaine, en évitant que la religion devienne un projet d'Etat. Elle nécessiterait une réorganisation et une redéfinition des champs de compétence des pouvoirs politique et religieux.

La séparation de l'islam et des pouvoirs politiques constitue une option plus radicale. Elle apparaît assez délicate dans la mesure où l'islam est utilisé au Maroc comme source de légitimité, moyen de mobilisation et facteur d'unification d'un pays tribal. La puissante interaction entre l'islam et le politique rend cette option peu viable. En effet, les relations sont trop ambiguës et découlent directement de la double fonction du roi, *d'Amir al Mouminine* et de chef de l'Etat⁵⁰.

Enfin, la laïcité constitue la dernière option. Certains l'estiment comme étant la condition *sine qua non* au renforcement du processus de réformes lancé. Un tel choix devrait néanmoins prendre en compte la spécificité du contexte marocain et définir précisément les modalités de retrait de l'Etat du champ religieux. Champs religieux et politiques devraient alors suivre des processus de réforme parallèle tant leur complémentarité est importante.

Faut-il craindre la montée de l'islamisme au Maroc ?

Les attentats du 16 mai 2003 et la nébuleuse intégriste qu'ils ont démasquée prouvent que l'islam est désormais au centre de toutes les questions de démocratie et de développement. Cette préoccupation n'est cependant pas nouvelle puisqu'au Maroc, on peut considérer que l'appel au djihad est né avec la révolte d'Abdelkarim El Khattabi dans le Rif⁵¹ et que l'islam fixe le nationalisme marocain depuis l'indépendance. En évitant la confusion entre le « néo-fondamentalisme », plutôt activiste et « l'islamisme politique », plutôt modéré⁵², nous pouvons considérer que le fondamentalisme marocain repose essentiellement sur l'idéologie salafiste⁵³.

⁵⁰ Suite aux attentats du 16 mai 2003, les débats n'ont pas remis en cause la légitimité religieuse de l'institution monarchique, mais la monarchie a incité les partis politiques à ne pas s'occuper des questions religieuses.

⁵¹ VERMEREN Pierre, *Maghreb : la démocratie impossible ?*, Paris ; Fayard, 2004, p.68.

⁵² ROY Olivier, *Généalogie de l'islamisme*, Paris ; Hachette Littérature, rééd. Pluriel, 2001.

⁵³ Idéologie religieuse qui idéalise le passé et érige la vie du prophète et de ses compagnons en modèle de vie musulmane, le salafisme prône le retour à la pureté des origines, à l'imitation des anciens.

L'Etat marocain a été dans l'incapacité d'empêcher un exode rural massif. Par conséquent, depuis deux décennies, de nombreux « vrais-faux » citadins viennent s'installer à la périphérie des grandes villes comme Casablanca. De telles populations déracinées et sans emploi constituent pour les islamistes, violents ou non, un terreau d'expérimentation de premier choix. On se souviendra que le quartier bidonville de Sidi Moumen, à Casablanca, abritaient les kamikazes des attentats de mai 2003. Le terreau est plus fertile que jamais ; la lutte contre l'islamisme peut mener à des dérives.

A force d'exposition sur les plans politique, économique et social, la monarchie, si sa légitimité n'est pas encore remise en question, semble de plus en plus contestée. Or, face à la montée de l'islamisme, la tentation est grande de répondre par un excès sécuritaire, sans se préoccuper des causes profondes de l'écho que rencontrent les thèses extrémistes. Ainsi, la chasse aux « barbus » au lendemain du 16 mai 2003 et l'adoption de la loi antiterroriste, rappellent que les acquis dans le domaine des libertés et des droits humains demeurent fragiles⁵⁴.

Incontestablement, les revendications d'organisation de la société civile, la pression internationale pour le changement et la volonté de l'Etat de se réconcilier avec la société, ont marqué l'évolution récente Maroc⁵⁵. Elles ont même abouti à un meilleur respect des libertés individuelles et des droits de l'homme, ainsi qu'à une libéralisation du régime. Pour autant, l'avenir demeure incertain, et il paraît difficile de prédire si cette propagation des valeurs de citoyenneté et de liberté conduira à une rupture radicale avec la culture traditionnelle, ou bien si au contraire, cette dernière contiendra encore longtemps une culture de la modernité manquant encore de légitimité.

Suite à ce premier volet qui a permis d'aborder les mécaniques internes de libéralisation et de démocratisation, nous devons à présent envisager la possibilité que les seuls mécanismes internes ne suffisent pas à expliquer le cours des processus de changement au Maroc. En général, les Etats et leurs sociétés doivent être aussi compris comme des systèmes ouverts sur leur environnement international et sujet au stress des influences extérieures. Nous examinerons donc comment des mécanismes externes, gérés par des acteurs extérieurs, peuvent venir renforcer ou au contraire, neutraliser les mécanismes internes de libéralisation et de démocratisation.

⁵⁴ DALLE Ignace, « Bilan de cinq ans de réformes : espérances déçues au Maroc », *Le Monde diplomatique*, août 2004.

⁵⁵ Installée par Mohammed VI en janvier 2004, l'instance équité et réconciliation (IER) était une commission nationale, ayant pour objectif le rétablissement de la vérité et de la réconciliation du Maroc avec lui-même (Voir annexe 4).

DEUXIEME PARTIE : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE ETRANGERE POUR INTEGRER L'ECHIQUIER INTERNATIONAL

La politique étrangère est toujours liée à la politique intérieure d'un pays car elle la prolonge naturellement et résulte du produit d'un contexte socioculturel, de la dynamique politique interne et de la configuration des rapports de force internationaux. Avec la fin de la guerre froide, la montée de nouveaux périls comme le terrorisme et le risque de généralisation du chaos, la politique étrangère marocaine n'échappera pas à une nécessaire réorientation et adaptation. Elle devra se positionner sur l'échiquier mondial et régional, en assumant des choix de société et en reflétant les tendances politiques majeures. Cette action s'inscrira évidemment dans un projet sociétal global car si la politique étrangère se conçoit à partir d'une donne mondiale, elle ne peut faire fi des pesanteurs internes. Le Maroc parviendra t'il à définir une politique étrangère démocratique, qui réponde aux aspirations des marocains et qui prenne en considération la diversité culturelle du pays, ainsi que sa profondeur historique ? Sans parier sur l'avenir, nous pourrions néanmoins nous interroger sur l'orientation de la politique étrangère marocaine : quels sont ses piliers fondamentaux, quels sont ses enjeux majeurs actuels et comment s'intègre-t-elle sur l'échiquier mondial avec ses principaux partenaires que sont l'UE et les Etats-Unis?

1. UNE POLITIQUE ETRANGERE HERITEE DU PASSE

La politique étrangère est un domaine qui au Maroc, s'appuie encore fortement sur l'héritage construit depuis l'indépendance. Ainsi, on ne peut que constater l'omniprésence d'un monarque qui semble ne rien déléguer dans les affaires extérieures au pays. Il en découle une politique étrangère qui manque de vision globale et de cohérence.

La politique étrangère : domaine réservé du roi ?

Depuis l'indépendance, la politique étrangère repose sur des principes mais aussi sur un référentiel, dont l'ossature est constituée par les impératifs de sécurité et le développement. L'identité est également une variable de portée culturelle de ce référentiel, dont la référence à l'héritage de la civilisation arabo-musulmane est assez prégnante⁵⁶. Par ailleurs, la politique étrangère du Maroc traîne encore l'héritage du passé et il semble difficile de l'extraire des pesanteurs historiques et des rapports de force du moment. L'intégrité territoriale, l'appartenance africaine et le référentiel arabo-musulman en constituent des principes constants et invariables.

⁵⁶ ZOUITNI Hammad, « La conception de la politique étrangère au Maroc », in *REMALD* n° 48-49, janvier-avril 2003, p.69-80.

A partir de ce cadre général, les contextes national, régional et international, pèsent également lourdement sur la formulation et l'évolution de la politique étrangère, laissant ainsi plus ou moins de marge de manœuvre aux acteurs politiques. Si la théorie confère au ministre des affaires étrangères et aux autres administrations un certain nombre de responsabilités, la monarchie conserve une part prépondérante, transformant pratiquement *de facto* la politique étrangère en domaine réservé du roi. Comme son père⁵⁷, Mohammed VI manifeste un intérêt soutenu pour la politique étrangère. D'ailleurs, le fait que le ministre des affaires étrangères n'ait pas d'étiquette politique et qu'il soit directement désigné par le souverain, est assez révélateur et significatif. Au plan décisionnel et institutionnel, les prérogatives dont dispose le roi font toujours de lui la clé de voûte de la politique étrangère. Cette dernière reste donc réservée au monarque, tout comme la sécurité et le champ religieux. Dans ces conditions, le rôle des ambassadeurs est souvent cantonné à des tâches administratives, très peu politiques. L'ambiguïté institutionnelle qui en découle pourrait être levée progressivement, si comme cela semble être le cas depuis l'alternance en 1998, le rôle du parlement est renforcé.

Un manque de vision globale et stratégique

Au-delà de la prééminence de l'institution monarchique, il semble que la politique étrangère du Maroc manque de vision stratégique. Gérée de façon individuelle, elle serait plutôt découpée en politiques sectorielles non hiérarchisées et non reliées par une logique d'ensemble. Le dysfonctionnement structurel en matière de prise de décision ne fait qu'aggraver cette situation. Depuis août 1999, un certain nombre d'initiatives malheureuses de politique étrangère ont entaché l'image du régime. La crise du « Rocher du Persil » entre l'Espagne et le Maroc à l'été 2002 a été révélatrice d'un certain manque de cohérence⁵⁸, et n'a pu être réglée que grâce à Colin Powell, exaspéré cependant d'avoir à consacrer deux journées de travail sur cette « petite île stupide ; pas même une île, un rocher⁵⁹ ». Même sur la question du Sahara occidental, Remy Leveau regrette que le roi « éprouve les plus grandes difficultés à maîtriser les données des problèmes auxquels il est confronté [et qu'il se soit] engagé sans recul dans l'affaire du Sahara occidental, dans l'espoir de capter le bénéfice d'une sortie de crise favorable aux thèses marocaines⁶⁰ ».

⁵⁷ Rachid El Houdaïgi écrit notamment à propos d'Hassan II et des crises de sa politique étrangère: « Les meilleurs moments pour vérifier les caractéristiques de ce cheminement sont les crises, car c'est à ce moment qu'apparaissent les vrais enjeux et les intentions des acteurs nationaux, c'est à cet instant que l'on peut mesurer la liberté d'action du principal décideur, le roi. ».

⁵⁸ Certains membres du gouvernement de l'époque ne semblaient pas informés des manœuvres de l'armée.

⁵⁹ Dans un entretien au Magazine GQ (Gentlement Quaterly), le 5 mai 2004.

⁶⁰ LEVEAU Remy, HAMMOUDI Abdallah, *Monarchies arabes, transitions et dérives dynastiques*, Les Etudes de la documentation française, Paris, 2002.

Avec des positions instables et parfois hésitantes, la politique étrangère marocaine est difficile à cerner, notamment vis-à-vis de l'UE ou du monde arabe. Ainsi, manquant de constance, elle est parfois qualifiée de suiviste et attentiste. Une telle dépendance vis-à-vis de l'extérieur provoque un alignement sur les positions des pays amis ou alliés et réduit considérablement l'autonomie. Dans la lutte contre le terrorisme par exemple, le Maroc peut parfois donner l'impression de faire de la sous-traitance au profit des Etats-Unis, justifiant ainsi les interrogations sur le degré d'autonomie conservé par le pays dans la conduite de sa politique étrangère. Autre exemple, le vote du Maroc à l'Organisation des Nations Unies (ONU) contre l'embargo imposé à Cuba a été interprété par certains marocains comme une attitude allant à l'encontre de l'intérêt des peuples. Mais le tableau dressé ici pourrait regagner quelques couleurs si le Maroc exploitait mieux une position géopolitique avantageuse, pour s'ouvrir davantage et mieux exploiter ses atouts culturels et historiques. Ce pays appartient en effet à cinq cercles concentriques : le cercle maghrébin, le cercle arabe, le cercle musulman, le cercle africain et le cercle euro-méditerranéen. La marge de progression de sa politique étrangère est conséquente, et malgré un environnement pas toujours très favorable, il doit parvenir à enrayer un enchaînement de reculs⁶¹. Là encore, une implication accrue d'acteurs non gouvernementaux et du parlement pourrait apporter un certain rééquilibrage.

A court terme, il existe des sujets de politique étrangère sur lesquels le Maroc devra montrer qu'il est un acteur incontournable, apte à faire évoluer les situations dans la bonne voie. Le règlement des questions de l'Union du Maghreb arabe (UMA)⁶² et du Sahara occidental peut être considéré comme un prérequis pour la conduite d'une politique étrangère stable et équilibrée.

2. LES ENJEUX MAJEURS : L'UMA ET LE SAHARA OCCIDENTAL

L'UMA : un choix stratégique, des résultats décevants

L'appartenance maghrébine du Maroc constitue une des constantes essentielles de sa politique étrangère, en dépit des crises du moment. Même si le discours et la réalité ne sont pas toujours convergents, le choix de l'UMA constitue un choix stratégique motivé par des raisons culturelles, historiques ou géopolitiques. Le bilan de plus de quinze années d'existence de cette union est intéressant sur le plan institutionnel mais malgré la signature de plusieurs conventions, une vision stratégique globale ne parvient toujours pas à émerger parmi les dirigeants.

⁶¹ Certains pays d'Afrique, dont la très influente Afrique du sud, ont fini par reconnaître officiellement la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

⁶² L'Union du Maghreb arabe a été créée en 1989, à Marrakech.

Un espoir pourra naître toutefois du côté économique, avec la mise en place récente de l'accord d'Agadir⁶³ de libre échange, qui constitue un modèle d'intégration économique dans la région. Cette avancée a en partie été rendue possible grâce au cadre du processus euro-méditerranéen mais reste un choix sur la base d'engagements réciproques qui favorisent la dimension régionale et sous-régionale.

Sur le plan identitaire, l'obstacle majeur provient de l'absence de référence à la dimension amazighe dans le pacte maghrébin. D'ailleurs, l'appellation officielle du pacte maghrébin, « Union du Maghreb arabe », exclut *de facto* le substrat berbère des sociétés maghrébines. Cette entorse à une démarche démocratique devra retenir l'attention des dirigeants car elle est de nature à précipiter l'échec de l'UMA, construite à l'encontre de la volonté des peuples. Alors que l'ensemble de la communauté internationale prône un certain respect de l'identité des peuples, l'UMA ne pourra pas ignorer encore longtemps la diversité culturelle, ethnique et linguistique des sociétés qui la compose. Le Maroc a un rôle clé à jouer sur ce point précis.

Par rapport aux ambitions initiales, exprimées lors de la création de l'UMA, et formalisées dans le préambule du traité fondateur, les résultats sont plutôt décevants. Une grande partie des échecs peut être imputée à l'hétérogénéité des intérêts des cinq Etats concernés. De toutes les contraintes qui pèsent le plus fort sur la conduite d'une politique maghrébine, la question sahraouie est probablement la plus complexe et la plus profonde. La relance de l'UMA dépend donc essentiellement du dénouement de cette question, épine dorsale de la crise entre Alger et Rabat.

La question du Sahara occidental

Le blocage a fait sortir cette question du champ d'action de l'Union africaine, en la plaçant au niveau des Nations unies. Néanmoins, après de nombreuses années marquées par des tentatives restées infructueuses, l'ONU semble également devenue impuissante à résoudre ce problème. En 2006, Kofi Annan a affirmé clairement qu'après des années de recours à des plans soutenus par l'ONU, le moment était venu de réévaluer, ou plutôt de recadrer le rôle de l'organisation mondiale. Il entendait préciser aux parties que "*l'ONU prenait du recul*", en ajoutant qu'il leur incombait "*de trouver une solution*". Cela n'implique pas que ces mêmes parties soient pratiquement livrées à elles-mêmes dans la mesure où un consensus existe au sein du Conseil de sécurité pour que toute solution soit trouvée dans le cadre ou sous les auspices des Nations⁶⁴.

⁶³ Signé le 25 février 2004, cet accord crée une zone de libre échange arabe, qui regroupe actuellement l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. La commission européenne n'a cessé de soutenir cette initiative sur le plan politique depuis la signature de la déclaration d'Agadir en mai 2001 et l'appuie aussi grâce à un programme de 4 millions d'euros.

⁶⁴ Cette position a été accueillie avec satisfaction par le Maroc mais aussi par Madrid et Paris. Elle se heurte pour l'heure à l'opposition de l'Algérie et du front Polisario.

Pour les européens, ce conflit ne fait que révéler un peu plus encore la division de l'Europe en matière de politique étrangère. En effet, les Français sont du côté marocain, les Espagnols pour l'autonomie du Sahara et les autres ne s'y intéressent absolument pas. Ce manque de soutien européen incite forcément le Maroc à regarder en direction des Etats-Unis, afin d'essayer d'obtenir certaines garanties.

S'il est aujourd'hui toujours dans l'impasse, le dossier du Sahara a cependant évolué au cours des trois dernières décennies et ne présente plus exactement les mêmes enjeux. La dernière feuille de route proposée par Kofi Annan au Conseil de sécurité, encore contestée par certains, invite à ouvrir une nouvelle séquence. Les stratégies des différents acteurs de la région s'inscrivent néanmoins toujours dans une certaine continuité, avec des objectifs qui varient peu. Sous couvert de la défense du noble principe de l'autodétermination, qui a guidé tout le processus de décolonisation depuis le début des années 1960, l'Algérie d'Houari Boumediene⁶⁵ puis d'Abdelaziz Bouteflika suit une *realpolitik* qui peine à cacher des ambitions hégémoniques dans la région. Si ce pays persiste à manifester un intérêt tout particulier pour la cause sahraouie, c'est essentiellement par la capacité qu'il en tire de peser sur son voisin marocain. Alger ne doit néanmoins aucunement sous-estimer les capacités de réaction du Maroc. On se souviendra qu'en 1975, en lançant la Marche Verte⁶⁶, Hassan II avait illustré sa coutumière habileté manœuvrière. Dans ce conflit, un obstacle de taille a entravé successivement tous les plans de règlement de l'ONU et autres initiatives de médiateurs (l'Arabie Saoudite, par exemple) : on n'impose pas de "diktat" au Maroc. Sans rupture entre l'ancien et le nouveau règne, l'approche sécuritaire du Sahara prédomine toujours.

Plus de trente ans après le déclenchement du conflit, les différents acteurs doivent donc se rendre à l'évidence et tenter de construire une solution acceptable à partir de la situation réelle. Rabat a fait une grande concession avec l'autonomie interne des zones sud, il est peu probable qu'il puisse ou qu'il veuille en faire d'autre. Ce conflit, qui frappe par la lassitude engendrée, demeure un obstacle majeur sur la voie d'une plus grande stabilité régionale, de la coopération et de la prospérité. Il ne pourra prendre fin que si les enjeux volontiers mis en avant dans le passé sont mis à plat. Pour le Maroc, l'avancée de ce dossier est une des clés de l'intégration progressive de sa politique étrangère sur l'échiquier international.

⁶⁵ Houari Boumediène, de son vrai nom Mohamed Ben Brahim Boukharouba, était un homme politique et ancien président algérien né le 23 août 1932 et mort le 27 décembre 1978.

⁶⁶ La Marche verte désigne la marche lancée par le roi marocain Hassan II le 6 novembre 1975 dans le but d'annexer le territoire du Sahara occidental occupé par l'Espagne. Le roi ordonna le départ de 350 000 volontaires civils marocains sans arme, pour prendre possession du Sahara occidental duquel l'Espagne ne voulait pas se retirer. Le but était de faire pression sur l'administration espagnole pour qu'elle décolonise le Sahara occidental et le donne au Maroc. Devant le fait accompli l'Espagne discute alors avec le Maroc et la Mauritanie et les trois pays signent les accords de Madrid qui prévoient le transfert la souveraineté des deux tiers septentrionaux du territoire au Maroc et le tiers sud restant à la Mauritanie.

3. QUELLE INTEGRATION SUR L'ECHIQUIER INTERNATIONAL ?

Le Maghreb constitue une zone « interface » dont les défis et les enjeux ne manquent pas. L'Europe et les Etats-Unis marquent un intérêt croissant pour cette région du monde et la Chine commence également à mettre en avant ses atouts économiques pour y pénétrer. Les relations engagées avec l'UE sont très fortes et depuis le processus de Barcelone, tous les domaines d'une coopération de plus en plus étroite ont été renforcés. Egalement sensibles aux progrès affichés par ce pays en mouvement, les Etats-Unis entendent bien maintenir un partenariat solide avec le Maroc. Ainsi, la question d'une éventuelle rivalité entre ces deux partenaires extérieurs du Maroc mérite d'être posée. Enfin et surtout, la lutte contre le terrorisme représente le sujet majeur de coopération entre le Maroc et les acteurs de la scène internationale.

Du processus de Barcelone vers la politique européenne de voisinage

Résultat de la volonté politique de 27 Etats partenaires⁶⁷, le processus de Barcelone vise à définir un cadre pour renforcer le dialogue et la coopération compréhensive en Méditerranée. Suite à la déclaration de Barcelone⁶⁸, de nombreux accords d'association ont été signés⁶⁹, pour poursuivre concrètement et sur une base solide la coopération entre les Etats. C'est l'accord d'association UE-Maroc⁷⁰ qui constitue, pour le Maroc, la principale traduction concrète du partenariat euro-méditerranéen. D'ordre essentiellement économique, cet accord vise à « *établir les conditions pour la libéralisation graduelle du commerce des biens, de services et de capitaux [...] promouvoir le commerce et l'expansion de relations économiques et sociales harmonieuses entre les parties [...] encourager l'intégration des pays du Maghreb en faisant la promotion du commerce et de la coopération entre le Maroc et les autres pays de la région* ». Les perspectives de l'instauration d'une zone de libre échange à l'horizon 2012 entre le Maroc et l'UE semblent cependant inquiéter certains entrepreneurs marocains, qui redoutent une invasion de leur marché par les produits européens et ce, malgré le calendrier de démantèlement tarifaire institué pour permettre à l'économie marocaine de se moderniser⁷¹.

⁶⁷ Les pays membres de l'ancienne « Europe des quinze » et 12 partenaires de la rive sud de la méditerranée : Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

⁶⁸ Déclaration qui en 1995, donne un visage au partenariat euro-méditerranéen, en établissant les fondations d'un partenariat porteur de paix, de stabilité, de prospérité partagée et de compréhension entre les sociétés et les cultures dans la région.

⁶⁹ Les accords euro-méditerranéens peuvent varier suivant les pays concernés (on distingue notamment des accords d'« association » et des accords de « coopération »). Les Etats signataires d'accords d'association sont : la Tunisie, Israël, l'Autorité palestinienne et le Maroc.

⁷⁰ Paraphé le 15 novembre 1995, cet accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 2000.

⁷¹ Les Echos, 2 mars 2000.

Le bilan du processus est jugé largement insuffisant par la plupart de ses acteurs, qui considèrent qu'après dix années d'expérience, le partenariat n'a pas comblé tous les espoirs suscités lors de sa mise en route. Au delà des failles internes du processus, le contexte mondial et régional qui prévalait entre 1989 (Chute du mur de Berlin) et 1995 (conférence de Barcelone), en passant par 1991 (Guerre du Golfe contre l'Irak), a radicalement changé et les préoccupations de chacun des partenaires du partenariat euro-méditerranéen ne sont plus les mêmes. Les dernières circonstances changeantes et imprévisibles, comme l'éclatement de la seconde intifada ou l'invasion de Irak, ne font que renforcer ces écarts.

Mise en œuvre en 2004 dans le cadre de l'élargissement de l'UE, la politique européenne de voisinage (PEV) complète le processus de Barcelone et vise à éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et son voisinage⁷². Elle constitue le socle juridique de la relation entre l'UE et ses partenaires, avec pour principale ambition de renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle. Pour le Maroc, ce rapprochement constitue un choix fondamental de politique étrangère. Lamia Bouzbouz regrette cependant que l'UE éprouve du mal à se décider sur la formule exacte à utiliser dans ses rapports avec ses voisins les plus proches⁷³. Si la PEV permet depuis peu à quelques partenaires de participer à certains aspects de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), elle ne peut en revanche en aucun cas être considérée comme une première étape vers l'adhésion future à l'UE. « Au contraire, son objectif est justement d'offrir un nouveau cadre de coopération aux pays qui n'ont aucune perspective d'adhésion.⁷⁴ ».

Dans le domaine financier, les actions et institutions mises en place au sein du processus visent à améliorer des politiques et des outils mis en place depuis l'application des programmes d'ajustement structurel en 1982 et surtout depuis 1992-1993, avec les cycles de rééchelonnement des dettes : le programme MEDA⁷⁵ en est l'épine dorsale.

Enfin, pour la lutte contre l'immigration clandestine, l'UE et le Maroc auront intérêt à trouver rapidement un terrain d'entente, en évitant de passer par l'érection d'un nouveau mur de Berlin pour empêcher les « hordes africaines [...] de pénétrer dans l'espace européen⁷⁶ ».

⁷² A l'origine, la nouvelle politique de voisinage devait se limiter aux nouveaux voisins orientaux, Ukraine, Biélorussie, Moldavie. Certains Etats membres, l'Italie notamment, ont insisté pour élargir le cercle à la rive sud de la Méditerranée. Destinée désormais à tous les Etats disposant d'une frontière terrestre ou maritime avec l'UE élargie, la PEV s'adresse aussi bien à l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie qu'aux pays du sud de la Méditerranée et aux pays du Caucase du Sud.

⁷³ BOURBOUZ Lamia, « Les européens changent encore de scénario », 24 mai 2004.

⁷⁴ BOURBOUZ Lamia, *Op. cit.*

⁷⁵ MEDA-I (1996-1999) et MEDA-II (2000-2006) sont des programmes d'assistance au développement économique de la Méditerranée. Leur suivi est assuré et évalué par les acteurs marocains (gouvernement et organisation patronale) et par les instances de l'UE (Délégation et Commission).

⁷⁶ BEAUDET Pierre, « La pauvreté gagne du terrain au Maroc », *Alternatives*, volume 12 n°10, 3 juillet 2006.

Toutes ces formes de coopération permettent-elles pour autant d'affirmer que le Maghreb, et plus particulièrement le Maroc, est une chasse gardée européenne ? L'UE est de plus en plus préoccupée par l'hégémonie technologique, politique et financière des Etats-Unis d'un côté, et de l'autre, par les soubresauts religieux, migratoires et sécuritaire de la côte sud de la Méditerranée. Elle semble cependant éprouver des difficultés à percevoir le processus historique relativement banal qui explique l'émergence des forces d'opposition islamistes et leur actuelle centralité dans le monde politique arabe. En effet, elle est encore loin de reconnaître l'ancrage des oppositions islamistes modérées et surtout de déceler leur potentiel modernisateur, au même titre que celui des acteurs laïques du reste du spectre politique. Sur cette question, les Etats-Unis possèdent une longueur d'avance, comme le prouvent les nombreux *think tanks* démocrates américains qui tendent à considérer les « islamistes modérés [comme] la clé de la réforme arabe⁷⁷ ». Face à une politique européenne de voisinage qu'il estime encore timide, Abdelmoumaïm Dilami oppose une Amérique « lointaine mais puissante⁷⁸ », qui n'hésite pas à appuyer de son armée une offre plus nette : « pour couper les racines du terrorisme, elle veut des systèmes politiques ouverts et des opportunités économiques. Dans cette optique, les Etats-Unis apportent leur soutien aux mouvements politiques contestant les pouvoirs politiques en place, c'est à dire essentiellement les mouvements islamistes⁷⁹ ».

Les relations avec les Etats-Unis : alternative à l'UE ou complément ?

Les relations entre le Maroc et les Etats-Unis ne sont pas nouvelles⁸⁰. Mais depuis les attentats du 11 Septembre, la présence américaine n'a cessé de se renforcer au Maghreb, autour d'un Etat « pilier » que les Etats-Unis considèrent comme partenaire stratégique⁸¹. En novembre 2003, le président américain Georges W. Bush déclarait notamment : « Les États-Unis comptent prendre de nombreuses et importantes mesures pour renforcer ses relations avec le royaume [du Maroc], notamment des mesures visant le développement de la coopération économique et militaire, ainsi qu'en matière de lutte antiterroriste. Les États-Unis sont également sur le point de concéder au Maroc la considération d'allié de longue durée.⁸² ».

⁷⁷ HAMZAWY Amr, « The key to Arab reform : moderate islamiys », *Policy brief n°40*, 26 juillet 2005.

⁷⁸ DILAMI Abdelmoumaïm, « Intégrisme et sécurité, nouvelle donne stratégique en Méditerranée », *Défense nationale*, octobre 2005.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ A titre d'anecdote, on peut rappeler que le Maroc a été le le premier Etat à reconnaître les Etats-Unis d'Amérique lors de l'indépendance américaine. Par ailleurs, les américains ont joué un rôle substantiel dans la libération du Maghreb, soutenant les intérêts des décolonisations.

⁸¹ Ainsi, attribuant au Maroc la qualité d' « *allié majeur non OTAN* », le président Bush ira jusqu'à considérer Mohammed VI comme un « *dirigeant visionnaire au sein du monde arabe* ».

⁸² *Associated Press*, 20 novembre 2003.

Malgré les efforts fournis par l'UE dans le cadre du processus de Barcelone et de la PEV, les Etats-Unis demeurent l'unique grande puissance méditerranéenne⁸³, qui au-delà d'une simple présence militaire, s'intéresse désormais diplomatiquement et économiquement au Maghreb. L'accord de libre échange signé en 2004 avec le Maroc a d'ailleurs une portée beaucoup plus politique qu'économique.

Notons parmi les facteurs qui incitent les Etats-Unis à renforcer leur intérêt pour le Maroc :

- la participation et le soutien apportés par le Maroc lors de la guerre du Golfe de 1991 ;
- l'instabilité d'un voisin algérien menacé d'une révolution islamiste radicale, redonnant au Maroc le statut de protecteur des valeurs occidentales contre l'obscurantisme islamiste ;
- l'accélération des réformes économiques et de libéralisation du marché, comprenant une privatisation à grande échelle qui coïncide avec les objectifs idéologiques américains ;
- le soutien important du Congrès américain au profit du Maroc, considéré comme un pays moins hostile à l'égard d'Israël.

Parmi les pays arabes, le Maroc est, après l'Egypte, le pays ayant reçu l'aide financière américaine la plus importante⁸⁴. En particulier, l'aide militaire s'élève à présent à 20 millions de dollars, afin d'aider le Maroc non seulement à stopper l'immigration clandestine mais aussi et surtout, à protéger ses frontières et poursuivre la lutte antiterroriste. Les Etats-Unis sont également présents au Maroc par l'intermédiaire d'ONG, comme par exemple la *National Democratic Institute for International Affairs* (NDI)⁸⁵. Ce soutien affirmé au Maroc peut toutefois être tempéré par le refus de Washington de reconnaître la souveraineté marocaine dans le différend du Sahara occidental. L'enjeu de ce refus est double car il permet de ne pas se trouver en désaccord avec les congressistes américains partisans de l'organisation d'un référendum sur ce territoire mais aussi d'éviter une franche inimitié avec l'Algérie.

⁸³ La présence accrue de l'Alliance en Méditerranée a permis de renforcer le programme OTAN de coopération en matière de sécurité avec sept pays de la région, (l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie), qui participent au dialogue méditerranéen de l'Alliance.

Pour l'OTAN, ce programme, mis en place en 1995, « *cherche à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région et à instaurer une meilleure compréhension mutuelle entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens* ».

⁸⁴ A partir du début du conflit au Sahara occidental en 1975, le Maroc obtint plus d'un cinquième de l'aide totale américaine en Afrique, dont plus d'un milliard de dollars pour l'aide militaire. En 2002, le Maroc reçut 72 pour cent de l'aide totale américaine aux trois pays du Maghreb. En 2005, cette aide représentait 81,8 pour cent, avec près de 58 millions de dollars (ZOUBIR Yahia H., « La politique américaine au Maghreb : constances et adaptations », *MERIA – Journal d'étude des relations internationales au Moyen Orient*, volume 1, n°1, article 8, juillet 2006)

⁸⁵ Organisation américaine émanant du parti démocrate née en 1983, qui a pour objectif de promouvoir, maintenir et renforcer les institutions démocratiques dans les démocraties nouvelles et naissantes en travaillant avec les partis politiques, les organisations civiques, les parlements et d'autres institutions.

L'intérêt croissant des États-Unis a des conséquences pour l'Europe mais aussi pour les États maghrébins, qui peuvent à présent tenter d'utiliser les États-Unis comme contrepoids dans leurs relations avec l'UE, et la France en particulier. Les pays du Maghreb cherchent à obtenir les faveurs des États-Unis, dans ce que Remy Leveau qualifie de « course à la soumission⁸⁶ ». Dans cette course, les marocains possèdent un avantage sur leurs voisins algériens, car ils peuvent jouer la carte de l'ouverture démocratique et la libéralisation économique.

Cette présence américaine renforcée est-elle synonyme de rivalité entre les États-Unis et l'Europe ? Si le président français Jacques Chirac affirmait en 2004, en compagnie du Premier ministre britannique Tony Blair, que « *l'Europe et les États-Unis partagent les mêmes valeurs* », on peut néanmoins se demander si cela implique pour autant que ces deux entités aient à mener des combats communs. Sur le plan économique au moins, une certaine rivalité se met en place, marquée notamment par le *Middle East Partnership initiative* qui traduit une offensive économique américaine à l'échelle de l'ensemble du Moyen-Orient, bien au-delà du simple accord de libre échange avec le Maroc. De leur côté, les européens craignent que les accords de libre échange signés par les pays de la région avec les États-Unis rendent délicate la mise en œuvre de leurs accords euro-méditerranéens.

La concurrence que semblent se livrer l'UE et les États-Unis au Maroc n'est pas forcément nuisible pour le pays, puisqu'elle y fait « monter les enchères ». Cependant, même s'ils devront composer avec les américains, les européens resteront probablement plus engagés structurellement. Ainsi, les marocains auront à négocier avec les américains pour le court terme et avec les européens pour les questions de fond. Cela correspondrait au choix d'un dialogue équilibré avec l'Europe et d'une contre assurance avec les États-Unis. Enfin, cette rivalité entre l'UE et les États-Unis peut être relativisée car si les États-Unis ont manifesté un regain d'intérêt pour le Maroc depuis le 11 Septembre, les objectifs sont moins inquiétants pour les intérêts européens et français en particulier, qu'on ne le pense. En fait, au Maroc comme dans l'ensemble de cette région, les relations transatlantiques relèvent plus de la complémentarité que de la rivalité⁸⁷.

Les marocains savent que les États-Unis constituent la seule hyper puissance actuelle. S'ils n'en partagent pas forcément toutes leurs politiques, ils tiennent à ne pas rester sourds aux intérêts américains dans la région. La lutte globale contre le terrorisme en représente un des enjeux majeurs.

⁸⁶ BENMOKHTAR Arerzki, « Maghreb-USA : course à la soumission – Entretien avec Remy Leveau », 22 février 2004 - <http://www.lexpressiondz.com>

⁸⁷ ZOUBIR Yahia H., « Les États-Unis dans l'espace euro-méditerranéen : complémentarité, rivalité et réajustement d'influence », *Géoéconomie*, n° 35, automne 2005, pp. 65-83.

La lutte contre le terrorisme et le comportement ambigu des grands partenaires du Maroc

L'approfondissement des contacts entre le Maroc et les principaux acteurs de la scène internationale sur les questions de lutte contre le terrorisme renforce la coopération dans ce domaine. Pour le Maroc, cette lutte s'inscrit désormais dans une triple dimension : nationale, régionale et internationale. Au sein de la dernière, la coopération avec les grandes démocraties peut engendrer certains paradoxes.

Touché dans sa chair par le terrorisme le 16 mai 2003, le royaume a pris conscience de l'ampleur du combat contre ce fléau. Son action en matière de lutte anti-terroriste se veut désormais plus globale et placée sous le signe de la prévention. Elle vise notamment à se décliner sous les formes politique, économique, sociale et éducationnelle mais pose inévitablement à nouveau la question du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La dimension sub-régionale doit également progresser en s'appuyant sur les acquis du dialogue euro-méditerranéen, avec notamment le « Dialogue 5+5 »⁸⁸. Dans ce cadre, une meilleure prise en considération des différentes expériences nationales des pays de la rive sud, qui confrontés très tôt à la montée du radicalisme haineux ont capitalisé une expertise très riche, devrait permettre une approche plus cohérente et efficace

Enfin, concernant la dimension internationale, le Maroc adhère désormais intégralement au dispositif juridique et institutionnel universel de lutte contre le terrorisme⁸⁹ et se déclare convaincu que « l'ONU demeure, le cadre idoine d'expression du consensus de la communauté internationale contre ce fléau⁹⁰ ». L'action concrète du Maroc est réelle dans le domaine de la coopération internationale pour mener les enquêtes visant à démanteler les réseaux terroristes mais également dans les opérations s'inscrivant dans la durée. Preuve de sa volonté de participer activement à la lutte contre le terrorisme auprès de ses partenaires occidentaux, le Maroc a notamment demandé à la fin de l'année 2005, à participer à l'opération de l'OTAN *Active Endeavour*⁹¹.

⁸⁸ Enceinte de dialogue politique informel, le dialogue 5 + 5 regroupe dix pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée : les cinq pays de l'UMA (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie) ainsi que cinq pays de l'Union (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal). Cette enceinte de dialogue assez informelle sur toutes les questions politiques ne fait pas double emploi avec le processus de Barcelone, mais a plutôt pour vocation à le consolider.

⁸⁹ Mis en œuvre par la résolution 1373 du Conseil de sécurité.

⁹⁰ Site du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc. http://www.maec.gov.ma/osce/fr/lutte_ct_terrorisme.htm

⁹¹ Cette opération mise en place immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001 correspond à des patrouilles de navires de l'OTAN dans l'ensemble de la Méditerranée, pour surveiller le trafic maritime et escorter les navires non militaires dans le détroit de Gibraltar, afin de contribuer à détecter et à décourager les activités terroristes et à assurer une protection contre ces activités. Mobilisant pour la première fois des moyens à l'appui d'une mission relevant de l'article 5 (clause de défense collective de l'Otan), cette opération est considérée par l'Alliance comme une « importante contribution à la préservation de la paix, de la stabilité et de la sécurité de tous les pays membres de l'Alliance ».

En retour de cet engagement, le comportement des principaux partenaires occidentaux du Maroc peut paraître assez paradoxal. En effet, tout semble se dérouler comme si les partenariats entre les vieilles démocraties et les Etats en transition démocratique s'établissait sous la forme d'un échange : l'octroi aux vieilles démocraties par ceux-ci de privilèges commerciaux, politiques ou militaires en échange du silence des premières sur la résurgence de la gouverne autoritaire à l'intérieur. Ainsi, dans le domaine des relations extérieures, à la différence de ce qui a été observé dans les dynamiques internes du pays, les acteurs dominants ont exercé tout d'abord des pressions en faveur de la démocratie et de la libéralisation et développé des programmes d'aide aux nouvelles démocraties. Ensuite, alors que le processus de démocratisation et de libéralisation pouvait être considéré en ralentissement voire en régression, ces mêmes acteurs tendent à banaliser ou même à nier la réalité de la gouverne autoritaire qui réapparaît. Or, dans le combat global contre le terrorisme, qui implique souvent la restriction des libertés civiles, l'adoption de mesures ne se traduit pas toujours par une efficacité accrue des institutions de l'Etat en matière de prévention de nouveaux attentats ou de démantèlement d'organisations terroristes. Les partenaires du Maroc dans cette coopération devront donc veiller à ce que la législation d'exception pour traiter cette question ne ralentisse pas le processus de démocratisation engagé, au détriment des droits de l'homme.

—

La politique étrangère marocaine ne pourra pas s'affirmer sans la réforme des institutions politiques, le décollage économique, la refonte du système socio-éducatif et l'adoption d'une gouvernance culturelle. En effet, le politique, l'économique, le culturel et la donne internationale entretiennent des relations d'interdépendance et d'influence mutuelle, qui imposent au pays une réflexion profonde sur les obstacles qui inhibent son action diplomatique et sur les moyens qu'il devra déployer pour répondre aux nouveaux défis régionaux et internationaux. Sur la scène internationale, les partenaires occidentaux du Maroc devront de leur côté accepter que la démocratisation se fasse au rythme du pays, pour prendre en compte la mise au point faite par Mohammed VI deux années après son accession au trône : « mon rythme, dit-il, est celui du Maroc. Ce n'est pas nécessairement le même que celui que veulent nous imposer, avec arrogance et ignorance, certains observateurs transformés en procureurs. Depuis leurs cafés du commerce, ces gens veulent mettre le Maroc et son roi au diapason de leur propre fantasme. Ce temps est révolu.⁹² ». La pression internationale à exercer doit par conséquent rester raisonnable et l'islamisme modéré devra notamment être considéré d'un autre œil par les partenaires européens et américains. En effet, si les régimes arabes ont souvent usé d'une stratégie de la peur pour encourager les Etats-Unis et l'UE à soutenir une politique répressive à l'égard des mouvements islamistes (avec par exemple l'image de fanatiques antioccidentaux prenant le pouvoir par les urnes), il faut admettre qu'aujourd'hui les islamistes modérés ne participent plus de ce cauchemar.

⁹² Interview au Figaro, 4 septembre 2001.

CONCLUSION

La démocratisation et la libéralisation du Maroc sont lancées concrètement depuis une quinzaine d'années. Si l'accession au trône de Mohammed VI semble avoir donné un nouvel élan au royaume dans sa marche vers l'intégration du système mondial, le caractère atypique de son régime, associé à une économie en difficulté et des questions socioculturelles délicates à aborder, rendent pourtant les prévisions d'évolutions de la société marocaine difficiles à établir.

Le pays n'est pas immobile et figé. Un processus de réformes est en cours, qui place le pays au centre de toutes les transitions : transition démographique, transition économique et sociale, et surtout transition politique. Au cœur d'une ouverture remarquable sur les plans politique et culturel, le Maroc cherche à consolider ses institutions dans ce sens, pour se prémunir des risques provenant de l'exclusion sociale par le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme, du développement tentaculaire d'activités de survie et d'économies illicites, et de l'émigration clandestine avec ses drames humains. Ainsi, confronté à de nombreux défis, il n'est qu'au début de ce processus long et complexe, qui exigera encore beaucoup d'efforts dans de nombreux domaines.

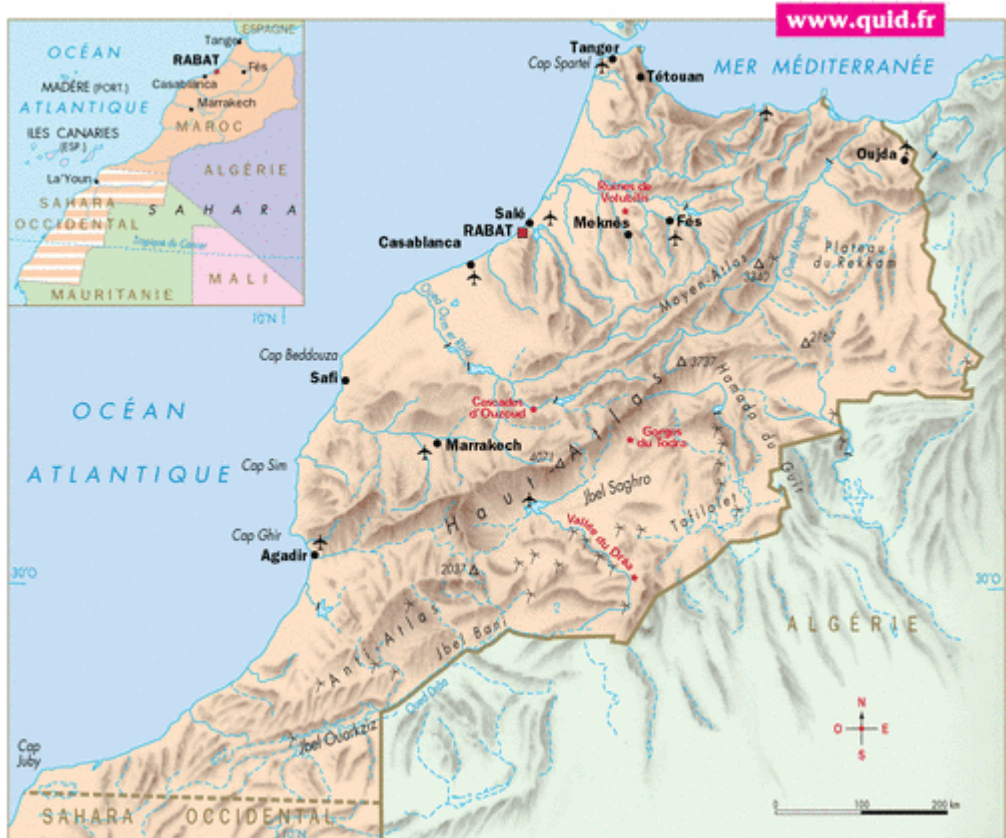
Par ailleurs, les observateurs extérieurs devront éviter le piège de la « transitologie », qui vise à mettre au centre de l'analyse des processus de démocratisation, la notion de « seuils ». Afin de ne pas marginaliser le Maroc, mais cela est également vrai pour les pays ayant une évolution similaire, il faut renoncer à vouloir démarquer de façon nette les différents types de régimes, en espérant que le pays franchisse successivement les seuils de l'effondrement du régime autoritaire, puis celui de la démocratisation. D'une manière plus générale, il est risqué de nier l'essence des cultures et des civilisations. La démocratie ne s'exporte pas, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, il est fort probable que l'application stricte d'une démocratie aux standards de l'Occident dans le monde arabe porterait presque systématiquement les islamistes au pouvoir. La transformation de la culture arabo-musulmane ne s'opérera donc que par elle-même, vers un modèle de société qui reposera sur un système philosophique disposant de sa propre logique.

Ainsi, pour le Maroc, une approche raisonnable et pragmatique consisterait à brouiller les frontières entre les types de régime pour mieux explorer de potentielles formes politiques hybrides. Une telle démarche permettrait sans doute de comprendre quelles trajectoires de changement politique seraient susceptibles de se dessiner, quand la recherche de seuils et la distinction tranchée entre types de régime ne permet pas même de les imaginer. Ce n'est donc qu'en abandonnant les scénarios tout préparés en provenance d'autres civilisations que renaîtra l'espoir de comprendre pourquoi et comment le Maroc pourrait réussir sa « transition démocratique ».

Enfin, afin de permettre au Maroc de mieux progresser à son rythme et simultanément sur la voix du développement et de la démocratie, les principaux acteurs de la scène internationale devront contenir leur impatience. Gardons en effet à l'esprit que la démocratisation, sur un intervalle de temps très contraint et dans des conditions géopolitiques et culturelles provisoirement incompatibles avec celle-ci, provoquerait probablement l'effet inverse de celui recherché.

ANNEXE 1

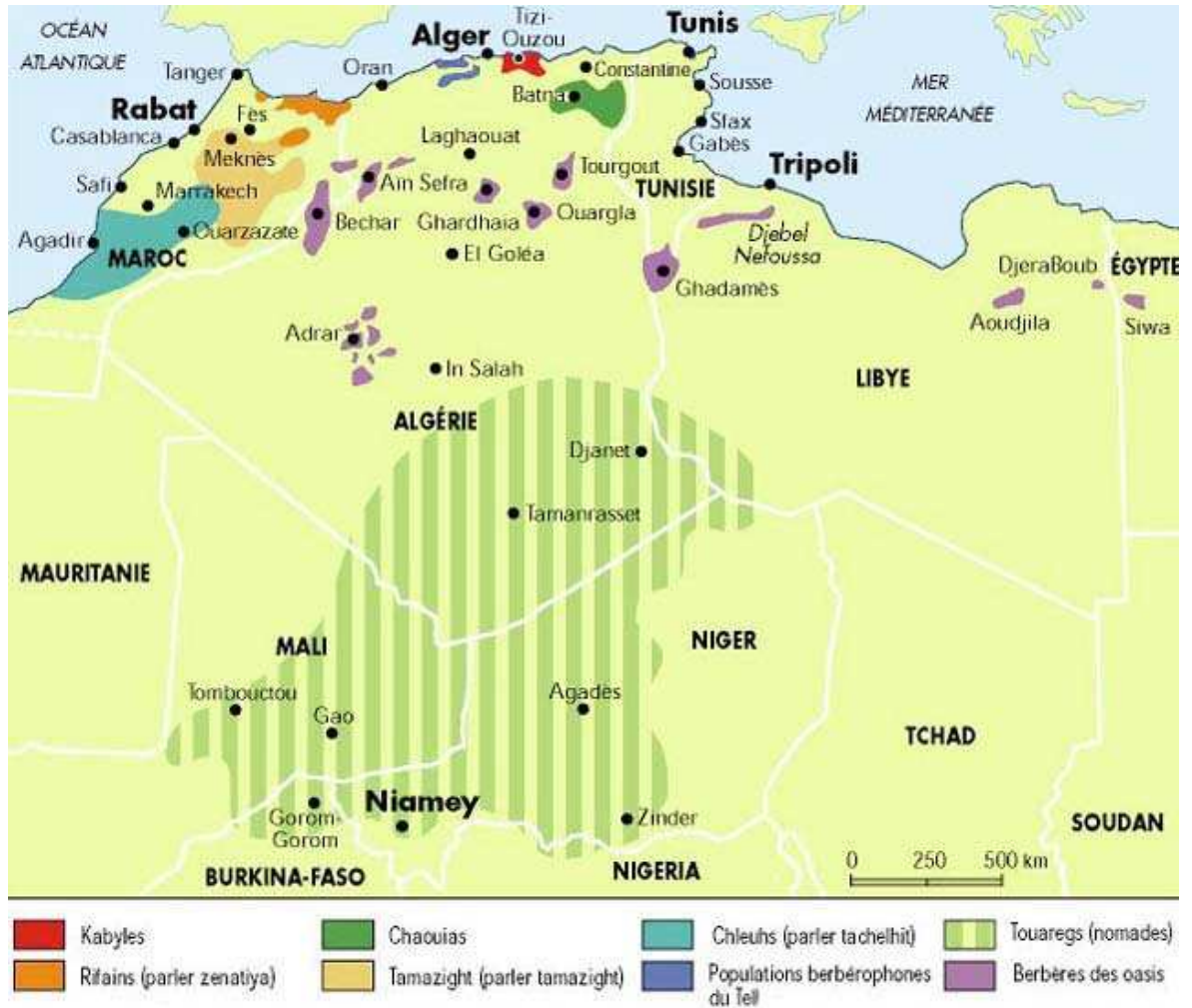
CARTES GENERALES DU MAROC



RÉGIONS ÉCONOMIQUES

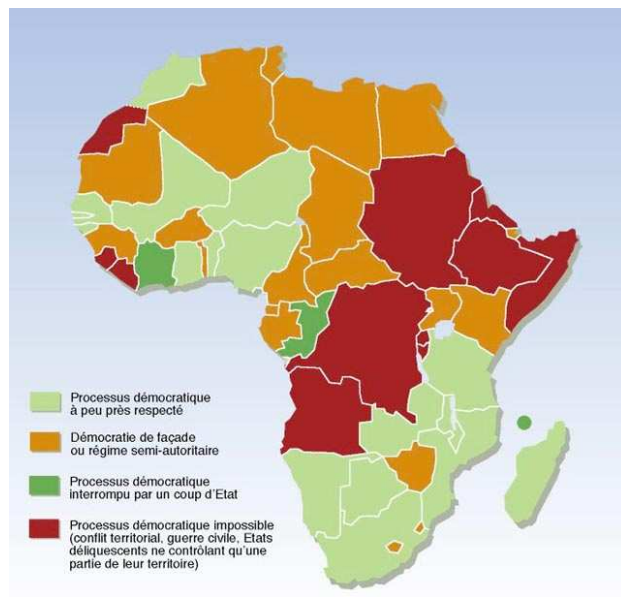
- | | | | |
|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| ① CHAOUIA-QUARRDIGHA | ④ GHARB-CHIRDA-BENI HSEN | ⑦ LAÏYOUNE-BOUJOUR-SAKIA EL HAMRA | ⑩ ORIENTAL (L ¹) |
| ② DOUKKALA-ABDA | ⑤ GRAND CASABLANCA | ⑧ MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ | ⑬ RABAT-SALÉ-ZEMMOUR-ZAER |
| ③ FÈS-BOULEMANE | ⑥ GUELMIN-SMARA | ⑨ MEKNÈS-TAFILALET | ⑭ TAZA-AL HOCEIMA-TADOUNAT |
| | | | ⑮ SOUS-MASSA DRAA |

LES BERBERES EN AFRIQUE DU NORD



Source : le Monde diplomatique (décembre 1994).

TENTATIVES DE DEMOCRATISATION EN AFRIQUE



Source : le Monde diplomatique (mai 2000).

ANNEXE 2

EXTRAITS DE LA CONSTITUTION DU ROYAUME DU MAROC

Article premier : *Le Maroc est une Monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale.*

Article 2 : *La souveraineté appartient à la Nation qui l'exerce directement par voie de **référendum** et indirectement par l'intermédiaire **des institutions constitutionnelles**.*

Article 3 : *Les partis politiques, les organisations syndicales, les Collectivités Locales et les Chambres professionnelles concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens. Il ne peut y avoir de parti unique.*

Article 6 : *L'islam est la **Religion** de l'Etat qui garantit à tous le libre exercice des **cultes**.*

Article 7 : *L'emblème du Royaume est **le drapeau rouge frappé en son centre d'une étoile verte à cinq branches**. La devise du Royaume est **DIEU, LA PATRIE, LE ROI**.*

Article 9 : *La Constitution garantit à tous les citoyens:*

- *la liberté de circuler et de s'établir dans toutes les parties du Royaume;*
- *la liberté d'opinion, la liberté d'expression sous toutes ses formes et la liberté de réunion;*
- *la liberté d'association et la liberté d'adhérer à toute organisation syndicale et politique de leur choix.*

Il ne peut être apporté de limitation à l'exercice de ces libertés que par la loi.

Article 10 : *Nul ne peut être arrêté, détenu ou puni que dans les cas et les formes prévus par la loi.*

Le domicile est inviolable. Les perquisitions ou vérifications ne peuvent intervenir que dans les conditions et les formes prévues par la loi.

Article 19 : *Le Roi, Amir Al Mouminine, Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la constitution. Il est protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques.*

Article 23 : *La personne du Roi est **inviolable et sacrée**.*

Article 82 : *L'autorité judiciaire est indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.*

Article 83 : *Les jugements sont rendus et exécutés au nom du ROI.*

Article 103 : *L'initiative de la révision de la Constitution appartient au Roi, à la Chambre des Représentants et à la Chambre des Conseillers. Le Roi peut soumettre directement au référendum le projet de révision dont Il prend l'initiative.*

Article 105 : *Les projets et propositions de révision sont soumis, par dahir, au référendum. La révision de la Constitution est définitive, après avoir été adoptée par voie de référendum.*

Article 106 : *La forme monarchique de l'Etat ainsi que les dispositions relatives à la religion musulmane ne peuvent faire l'objet d'une révision constitutionnelle.*

Source : Constitution du Royaume du Maroc

ANNEXE 3

LES PARTIS POLITIQUES MAROCAINS

Le « bloc démocratique » :

La Koutlah al demokratiya, ou « Bloc démocratique », a disparu. Elle réunissait les cinq partis de l'opposition d'avant 1999. Les principaux font aujourd'hui figure de « majorité » gouvernementale.

USFP, Union socialiste des forces populaires : parti socialiste né en 1975 d'une scission de l'UNFP (longtemps fer de lance de l'opposition au roi). Première force politique marocaine depuis le début des années quatre-vingt-dix, vainqueur des législatives de 1997 et 2002. Son président Abderrahame Youssoufi a été nommé Premier ministre en 1998. L'immobilisme gouvernemental depuis 1998 a beaucoup déçu et l'USFP a largement perdu contact avec sa base militante et électorale.

L'Istiqlal, « l'Indépendance » : parti nationaliste, démocrate mais plutôt conservateur. C'est le grand mouvement de libération arabo-islamique fondé en 1943 par le militant nationaliste Allal El Fassi. Il a participé à des gouvernements dans les années 1960, 1970 et 1980, puis s'est allié à l'USFP (principale force de l'opposition). Aux législatives de 2002, il a obtenu le deuxième meilleur score. Dirigé depuis 1998 par Abbas el-Fassi, le parti s'est efforcé de démocratiser son fonctionnement interne, notamment en imposant un quota de 20 % de femmes parmi les cadres, y compris au bureau politique.

PPS, Parti du progrès et du socialisme : petit parti de gauche, dirigé par Ali Yata de 1946 jusqu'à sa mort accidentelle en 1997, puis par Ismaël Alaoui. C'est l'héritier du parti communiste marocain fondé en 1943 et interdit en 1959. Le PPS a abandonné la doctrine communiste en 1995.

PSU, Parti socialiste unifié : né en octobre 2005 de la fusion entre la GSU et l'association Fidélité à la démocratie. Il est dirigé par Mohamed Moujahid (ancien secrétaire général de la GSU) et Mohamed Sassi (de Fidélité).

GSU, Gauche socialiste unifiée : née en juillet 2002 et regroupant quatre formations nettement marquées à gauche (l'Organisation de l'Action démocratique et populaire - OADP, les Démocrates indépendants, le Mouvement pour la démocratie et Potentialités de Gauche). C'est la seule formation de gauche à prôner une réforme radicale de la constitution dans un sens plus démocratique. L'**OADP** était un petit parti de gauche né au début des années 1980 et issu du Mouvement du 23 mars (extrême gauche non communiste). La direction de la GSU est collégiale.

UNFP, Union nationale des forces populaires : tout petit parti centriste, héritier d'une scission de gauche de l'Istiqlal, fondé en 1959 par Mohamed Ben Barka, Abderrahim Bouabid et Mohamed Basri. Très affaibli par le départ de son aile gauche qui a donné naissance à l'USFP en 1974 il n'est plus représenté au parlement.

RNI, Rassemblement des indépendants : parti de droite modéré, créé de toute pièce par le palais à la fin des années 1970 et dirigé par Ahmed Osman beau-frère du roi Hassan II. Le RNI représente la bourgeoisie industrielle et commerçante.

Les partis du makhzen, ex-partis du *wifak* (l'« entente » en arabe), qui regroupe la droite. On les appelle aussi les « partis de l'administration » (appelés ainsi car créés par le pouvoir à l'époque d'Hassan II). Ils ont été créés successivement, le nouveau éclipsant le précédent sans le faire disparaître, d'où un émiettement qui permettait au palais de ratisser le plus large possible et de donner l'illusion d'un grand pluralisme.

PND, Parti national démocratique : né en 1980 d'une scission du RNI

UC, Union constitutionnelle : parti de droite fondé par le Premier ministre Maati Bouabid, sur ordre du palais en 1983 afin d'élargir l'assise populaire du pouvoir lors des élections de 1984. L'UC, dirigée par Mohamed Jalal Essaid, s'est effondré aux législatives de 2002. C'est presque le seul à toujours avoir eu un discours néolibéral sur les questions économiques.

MDS, Mouvement démocratique et social : parti de droite populiste né au printemps 1997 sous la direction de Mohamed Harchane. Le MDS est le seul parti à ne pas avoir voté le programme gouvernemental de Youssoufi. Il a subi un rude revers aux législatives de 2002.

Les nouveaux partis du jeu politique

FFD, Front des forces démocratiques : fondé en 1997. Son secrétaire général, Thami Khyari, a appartenu aux deux gouvernements Youssoufi. Ses premières législatives ont été un succès.

Forces Citoyennes : parti de droite créé en 2001 par Abderrahim Lahjouji, un homme d'affaires devenu célèbre grâce à son sens de la communication.

PRD, Parti de la réforme et du développement : dirigé par Abderrahman El Cohen et né en 2001 à l'issue d'une scission au sein du RNI.

PML, Parti marocain libéral : dirigé par Mohamed Ziane. Le cheval de bataille de cette petite formation nationaliste est la rétrocession de Sebta et Melilla au Maroc.

PED, Parti de l'environnement et du développement : petit parti écologiste.

Les partis berbéristes

MP, Mouvement populaire : fondé en 1957 par Mahjoubi Ahardane, son président actuel. Le roi s'était appuyé sur cette formation pour contrer l'Istiqlal et l'USFP.

MNP, Mouvement national populaire : scission du MP, créé en 1991 par Mahjoubi Ahardane après avoir été évincé de la direction du MP.

Le « réseau amazigh pour la citoyenneté » : nouvelle association issue de l'association amazighe Tamaynoute (créée en 1978), qui a boycotté les élections de 2002. Ahmed Arahmouch, dirigeant du réseau estime qu'« *il ne peut pas y avoir de démocratie sans amazighité dans la constitution* ».

Les partis islamistes

PJD, Parti de la justice et du développement : parti islamiste modéré refusant la violence mais prônant l'application de la charia. Première formation de l'opposition, le PJD serait le premier parti marocain s'il n'avait pas cédé aux pressions du palais en limitant son nombre de candidats aux en 2002. Depuis avril 2004, dirigé par Saâd Eddine Othmani, il incarne la ligne officielle du parti respectueux de la sacralité du trône alaouite, bien qu'un autre courant (animé en son sein par Mustapha Rami) refuse ce principe. Ce parti a des chances de remporter les législatives de 2007.

MPCD, Mouvement populaire constitutionnel et démocratique : islamistes modérés, surnommés les « islamistes du palais ». Ce petit parti a opéré une percée notable en novembre 1997.

Hors du jeu politique :

Al Adl oual Ihssane (Justice et Bienfaisance). Dirigé par le cheikh Yassine, cette organisation islamiste n'a pas été autorisée à se transformer en parti politique et ne se présente donc pas aux élections. Prenant à contre-pied les islamistes algériens qui ont dérivé vers la violence, il mise sur une islamisation progressive et en douceur de la société marocaine par le biais de ses actions de bienfaisance. Nadia, fille du cheikh Yassine et porte-parole du mouvement, fut la première femme à porter le foulard islamique à l'université de Fès au début des années 1980.

« Aux yeux d'une partie des intellectuels marocains, Justice et Bienfaisance pèse davantage que le PJD. Entre les deux formations, les différences sont moins idéologiques que tactiques. Le PJD apparaît sur certains thèmes de société comme plus rigide que Justice et Bienfaisance. Mais tous défendent un modèle de société obéissant à la loi de l'islam. Des groupuscules imprégnés d'islam existent aussi mais leur travail est clandestin et on ignore leur poids réel. » (TUQUOI Jean-Pierre, *Le Monde*, 20 mai 2003)

« Les islamistes servent d'épouvantail commode. Cela permet au pouvoir de justifier son immobilisme, son absence de réformes, et d'accuser trop facilement de "pousse-au-crime" ceux qui le critiquent. Pas de réforme du statut de la femme parce que cela aiderait les islamistes; pas d'élections anticipées et vraiment démocratiques parce que les islamistes en profiteraient; pas de véritable modernisation des mœurs parce que les islamistes en tireraient bénéfice... Mais les islamistes ne sont pas si importants que cela. Et, politiquement, ils sont même depuis l'intronisation de Mohammed VI et sa popularité auprès des pauvres, sur la défensive. » (TOZY Mohamed, *le Monde diplomatique*, juillet 2000).

Al Haraka Min Ajli Al Ouma et **Al Adl Wa Al Ihssane** : associations islamistes qui ont décidé de ne pas participer aux élections de 2002.

Groupuscules terroristes (dits « salafistes combattants ») :

« Nés en Egypte dans les années 1970, les *takfiri* considèrent tous les musulmans comme mécréants. Leur mission : ré islamiser, par le retour à ce qu'ils croient être l'orthodoxie sunnite. Y compris par la force. Leurs cadres sont des vétérans de la guerre contre les soviétiques en Afghanistan. Et rien que pour l'année 2002, 166 personnes - agents du makhzen (l'Etat), fumeurs de haschisch, amateurs de vin - ont été abattues par des *takfiri*. » (AICHOUNE Farid, Le Nouvel Observateur, mars 2006)

Droit chemin (Al-Sirat Al-Moustaqim), dirigé par Zakaria Miloud.

Apostat et Pèlerinage (Al-Hijra Wal-Takfir), accusé de six meurtres depuis 1998.

Extrême gauche

PADS, Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste : parti d'extrême gauche issu d'une scission de l'USFP, non représenté au parlement. Il n'a participé à aucune échéance électorale depuis sa création en 1984. Un certain nombre de ses membres ont été emprisonnés pour leurs appels au boycott des élections de 1997. Il représente l'opposition radicale au régime.

Nhej Ad-Democrati, La Voie démocratique : courant orbitant autour de la revue du même nom, fondé par d'anciens d'Ila Al Amam.

Source : *Bibliomonde*

www.bibliomonde.com/pages/fiche-geo-donnee.php3?id_page_donnee=53

ANNEXE 4

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Tendance politique	Nombre de sièges obtenus		
	2002 26 partis	1997 16 partis	1993 11 partis
Union Socialiste des Forces Populaires (U.S.F.P.)	45	57	52
Parti de l'Istiqlal (P.I.)	44	32	50
Parti de la Justice et du Développement (PJD)	38		
Rassemblement National des Indépendants (R.N.I.)	37	46	41
Mouvement Populaire (M.P.)	25	40	51
Mouvement National Populaire (M.N.P.)	16	19	25
Union Constitutionnelle (U.C.)	14	50	54
Parti National Démocrate (P.N.D.)	10	10	24
Parti du Front des Forces Démocratiques (F.F.D)	10	9	
Parti du Progrès et du Socialisme (P.P.S.)	9	9	12
Union Démocratique (UD)	9		
Mouvement Démocrate Social (M.D.S)	7	32	
Parti Socialiste Démocratique (P.S.D)	6	5	
Parti Al Ahd	5		
Alliance des Libertés (ADL)	4		
Parti de la Gauche Socialiste Unifiée (P.G.S.U.)	3		
Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	3		
Parti Marocain Libéral (PML)	3		
Parti des Forces Citoyennes (PFC)	2		
Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	2		
Parti Démocratique et de l'Indépendance (PDI)	2	1	9
Congrès National Ittihadi (CNI)	1		
Parti de L'Action (P.A)	0	2	
Parti du Centre Social (PCS)	0		
Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0		
Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0		
Mouvement Populaire Démocratique et Constitutionnel (M.P.D.C.)		9	
Organisation de l'Action Démocratique et Populaire (O.A.D.P)		4	2
Mouvement Pour la Démocratie (M.P.D.)		0	
Action Populaire (A.P)			2
Sans appartenance politique			2

Source : Ministère de la communication www.mincom.gov.ma

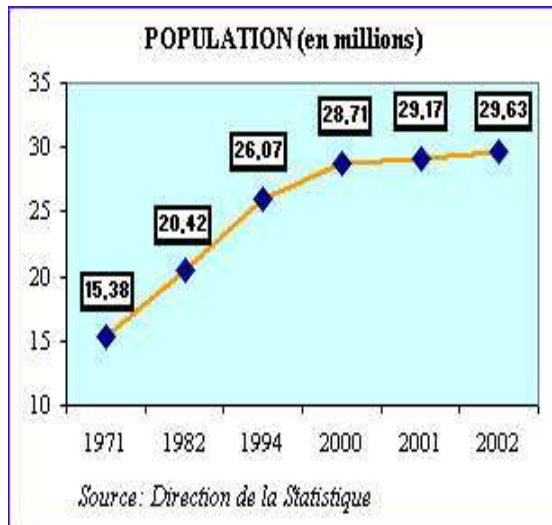
Les élections de 2002 ont été les plus transparentes de l'histoire du Maroc. Ainsi, ce qui a été qualifié de « poussée islamiste » n'est sans doute qu'une vision plus juste de l'état de l'opinion. Cependant, un marocain sur deux a voté et le PJD n'a présenté un candidat que dans la moitié des circonscriptions.

« Il y a eu fraude le 27 septembre. Pas une grande fraude qui aurait perverti totalement ces élections, mais de petites "rectifications" qui ont tourné autour d'une dizaine de sièges qui auraient dû revenir à des islamistes, mais ont été "offerts" à l'Union socialiste des forces populaires et à l'Istiqlal (à Rabat et à Casablanca). Une dizaine de députés qui a permis au pouvoir de placer ces deux formations en tête pour sauvegarder l'image d'un pays musulman modéré, allié de l'Occident de surcroît. » (LMRABET Ali, *Demain magazine*, octobre 2002)

Source : Bibliomonde www.bibliomonde.com/pages/fiche-geo-donnee.php?id_page_donnee=53

ANNEXE 5

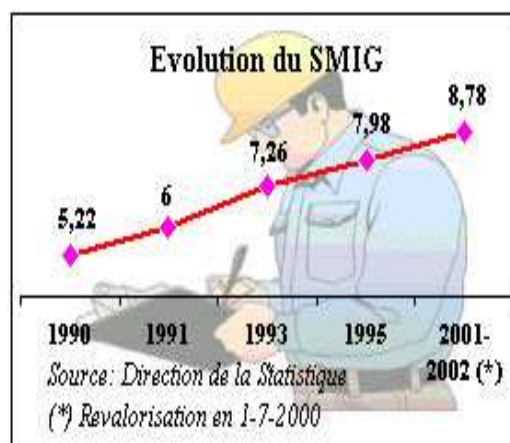
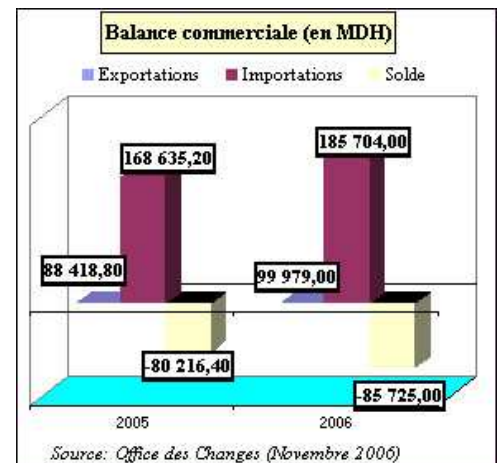
ECONOMIE / EDUCATION : QUELQUES CHIFFRES CLES



Effectifs des élèves et étudiants (en milliers)

	2001-2002	2002-2003
Enseignement primaire	4029	4101
Enseignement secondaire	1096	1120
Enseignement universitaire public	267	276
Total	5392	5497

Source: Direction de la Statistique



Cotisations CNSS: Plafond de la Sécurité Sociale au 31/03/2002: 6000 DH

Désignation	Part patronale	Part salariale
Allocations familiales	7,50%	0,00%
Prestations sociales à CT	0,67%	0,33%
Prestations sociales à LT	7,93%	3,96%
Taxe de formation	1,60%	0,00%
Total	17,70%	4,29%

ANNEXE 6

LES DERNIERES REFORMES IMPORTANTES

L'instance équité et réconciliation (IER) :

Installée par Mohammed VI en janvier 2004, l'IER était une commission nationale ayant pour objectif le rétablissement de la vérité et de la réconciliation du Maroc avec lui-même. Plus précisément, elle était chargée d'établir la vérité sur les violations passées des droits humains et notamment sur la responsabilité politique de l'Etat dans ces violations. Elle devait également déterminer le degré de gravité des préjudices subis par les victimes pour les réhabiliter matériellement et moralement de contribuer à enrichir la culture du dialogue et des droits de l'homme.

L'initiative nationale du développement humain (INDH):

Le 18 mai 2005, le roi prononçait un discours historique dans lequel il annonçait le lancement de l'INDH. Une démarche d'envergure pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à partir du constat suivant : « de larges franges de la population marocaine vivent dans des conditions très difficiles et parfois même incompatibles avec une vie digne et décente. Ces populations abritées par les bidonvilles, les quartiers pauvres des zones urbaines et périurbaines, et par plusieurs communes du milieu rural, souffrent de l'absence des services sociaux les plus élémentaires tels la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, les infrastructures culturelles, etc. »

Le code de la famille et de la nationalité :

Le **code de la famille**, dont les grandes lignes ont été annoncées par le roi dans son discours devant le parlement le 6 octobre 2003, est considéré par nombre d'observateurs comme étant une véritable révolution politique et historique. Remplaçant l'ancien code du statut personnel, il a été adopté à l'unanimité par les députés et entré en vigueur le 4 février 2004. Il code institue de nouvelles relations au sein de la famille sur la base de l'équité et de l'égalité entre les deux époux.

La famille est désormais placée sous la responsabilité conjointe des deux époux. La jeune fille majeure n'a plus besoin de tuteur pour se marier. Les enfants de la fille ont le droit d'hériter de leur grand père, comme ceux du fils. L'âge légal du mariage est de 18 ans que ce soit pour le garçon ou pour la fille. La répudiation et la polygamie sont soumises à des conditions sévères. Le divorce consensuel est institué. La formulation du code de la famille est modernisé, éliminant les termes chosifiant la femme et la dégradant. Ce sont là les principales innovations du code de la famille.

La réforme du **code de la nationalité** vient couronner celle du code de la famille. Elle accorde aux enfants nés de mère marocaine le droit de vivre pleinement leur marocanité et à leur mère un sentiment de sécurité. Ainsi, les enfants de mère marocaine et de père étranger peuvent bénéficier de la nationalité marocaine. Cette réforme tant attendue par des milliers de marocaines et leurs enfants a été annoncée par le roi dans son discours du Trône, le 30 juillet 2005: « Soucieux de toujours répondre aux préoccupations réelles et aux aspirations légitimes et raisonnables de tous les citoyens - qu'ils résident au Royaume ou à l'étranger -, Nous avons décidé, en Notre qualité de Roi-Commandeur des Croyants, de conférer à l'enfant le droit d'obtenir la nationalité marocaine de sa mère ». Ce code a été adopté à l'unanimité à la chambre des représentants en février 2007.

C'est une réforme qui s'inscrit aussi dans le cadre de la conformité de la législation marocaine avec les différentes conventions internationales ratifiées par le Maroc, en particulier celles concernant les droits de l'enfant et l'élimination de toutes formes de discrimination vis-à-vis de la femme.

Source : Portail national du Maroc www.maroc.ma

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages en français

- AGNOUCHE Abdelatif, « Les Chorfa face à “l’Etat de droit” dans le Maroc contemporain », in *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?*, Etudes réunies par Jean-laude Santucci, Paris ; Editions du CNRS, 1992.
- CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, Paris ; L’Harmattan, 2001.
- DALLE Ignace, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l’indépendance à nos jours*, Paris ; Fayard, 2004.
- EL HOUDAÏGI Rachid, *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, Paris ; L’Harmattan Collection Histoire et perspectives Méditerranéennes, 2003.
- HAMMOUDI Abdallah, *La victime et ses masques*, Paris ; Seuil, 1998.
- JAMAI Khaled, *1973 : Présomés coupables*, Tarik éditions ; Casablanca, 2004.
- LEVEAU Remy, HAMMOUDI Abdallah, *Monarchies arabes, transitions et dérives dynastiques*, Les études de la documentation française, Paris, 2002.
- ROY Olivier, *Généalogie de l’islamisme*, Paris ; Hachette Littérature, rééd. Pluriel, 2001.
- SORMAN Guy, *Les enfants de Rifaa, musulmans et modernes*, Paris ; Fayard, 2003.
- TOBJI Mahjoub, *Les officiers de Sa Majesté*, Paris ; Fayard, 2006.
- TOZY Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris ; Presses de sciences po, 1999.
- VERMEREN Pierre, *Maghreb : la démocratie impossible ?*, Paris ; Fayard, 2004.

Ouvrages en anglais

- AYUBI Nazib, *Overstating the Arab State : politics and Society in the Middle East*, Londres ; I.B. Tauris, 1995.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- BEAUDET Pierre, « La pauvreté gagne du terrain au Maroc », *Alternatives*, volume 12, n°10, 3 juillet 2006.
- DILAMI Abdelmoumaïm, « Intégrisme et sécurité, nouvelle donne stratégique en Méditerranée », *Défense nationale*, octobre 2005.
- DALLE Ignace, « Bilan de cinq ans de réformes : espérances déçues au Maroc », *Le Monde diplomatique*, août 2004.
- LAHLIMI ALAMI Ahmed, « Le Maroc face à la transition démographique », *Les cahiers du plan*, n°1, février / mars 2005.
- LEVEAU Remy, « Le Maroc, un an après la mort de Hassan II : une conversation à trois (MouniaBennani-Chraïbi, Abdallah Hammoudi et Rémy Leveau) », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume 38, Paris ; CNRS Editions, 1999.
- ZOUBIR Yahia H., « Les Etats-Unis dans l'espace euro-méditerranéen : complémentarité, rivalité et réajustement d'influence », *Géoéconomie*, n° 35, automne 2005.
- ZOUBIR Yahia H., « La politique américaine au Maghreb : constances et adaptations », *MERIA – Journal d'étude des relations internationales au Moyen Orient*, volume 1, n°1, article 8, juillet 2006.
- PATUELLI Andrés, « Liberté d'expression : champ miné ou terre promise ? », 20 mars 2006, http://www.iteco.be/article.php3?id_article=89
- « Maroc/UE : accord d'association », *Les Echos*, 2 mars 2000.

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- HAMZAWY Amr, « The key to Arab reform : moderate islamiys », *Policy brief n°40*, 26 juillet 2005.

SITES INTERNET

- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
- <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.maroc-hebdo.press.ma>
- <http://www.rdh50.ma/fr/>
- <http://www.lexpressiondz.com>
- <http://www.rsf.org>
- <http://www.maroc.ma>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>I. SUR LE LONG ET TORTUEUX CHEMIN DE LA DEMOCRATISATION ET DE LA LIBERALISATION</u>	3
<u>11. Une réforme politique ralentie par le dilemme du changement et du conservatisme</u>	3
111. Un système politique toujours « atypique » malgré des réformes récentes	3
113. Des analyses différentes pour constater un bilan mitigé et un avenir incertain	6
115. Poursuivre dans la voie d'une démocratisation progressive ?	8
<u>12. Une économie à dynamiser pour intégrer le dispositif mondial</u>	9
121. Des inquiétudes liées à une économie fragile et un équilibre financier précaire	9
122. L'informel au cœur d'une économie composite au capital humain trop faible	10
123. Une hégémonie monarchique dans le monde des affaires de plus en plus contestée	10
124. Pour un développement plus dynamique : une politique commerciale entre libéralisation et modernisation	11
<u>13. De délicates questions socioculturelles et religieuses</u>	12
131. Quel bilan derniers changements sociaux ?	12
132. La question amazighe au cœur des difficultés à définir une identité marocaine	14
133. Islam et politique : une relation ambiguë	15
133. Faut-il craindre la montée de l'islamisme au Maroc ?	16

<u>II. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE ETRANGERE POUR INTEGRER L'ECHIQUIER INTERNATIONAL</u>	18
<u>21. Une politique étrangère héritée du passé</u>	18
212. La politique étrangère : domaine réservé du roi ?	18
211. Un manque de vision globale et stratégique	19
<u>22. Les enjeux majeurs : l'UMA, le Sahara Occidental</u>	20
221. L'UMA : un choix stratégique, des résultats décevants	20
222. La question du Sahara occidental	21
<u>23. Quelle intégration sur l'échiquier international</u>	23
231. Du processus de Barcelone vers la politique européenne de voisinage	23
232. Les relations avec les Etats-Unis : alternative à l'UE ou complément ?	25
232. La lutte contre le terrorisme et le comportement ambigu des grands partenaires du Maroc	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	
Annexe 1 : Cartes illustrées (cartes générales, les Berbères en Afrique du nord, tentatives de démocratisation en Afrique)	31
Annexe 2 : Extraits de la constitution du Royaume du Maroc	33
Annexe 3 : Les partis politiques marocains	34
Annexe 4 : Résultats des élections législatives au Maroc	37
Annexe 5 : Economie / éducation : quelques chiffres clés	38
Annexe 6 : Les dernières réformes importantes	39
BIBLIOGRAPHIE	40